

RAPPORT D'ACTIVITÉS | 2023

Inter Caux Vexin
1 rue de la République
95100 Commeny

INTRODUCTION

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale *«adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle des délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.... »*

Le présent rapport a donc pour objet, au premier chef, d'informer les conseils municipaux des communes membres et, au delà d'eux, l'ensemble de la population, sur les décisions prises par le Conseil Communautaire et les actions menées par la Communauté de Communes au cours de l'année 2023.

Créée par arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2016, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin regroupe 64 communes, soit 55 020 habitants (INSEE).

Les statuts de la Communauté de Communes lui donnent compétence dans les domaines suivants :

- **Aménagement de l'espace,**
- **Mobilité**
- **Activités sportives et culturelles,**
- **Voirie et Transport,**
- **Protection de l'environnement – Élimination des déchets,**
- **Action économique,**
- **Actions sociales.**

Le bilan complet du service « protection de l'environnement – élimination des déchets » sera intégré au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers.

SOMMAIRE

PAGE 4

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN

Introduction
Le territoire
Les compétences
La gouvernance
Les commissions
Le conseil de développement
Les services généraux
Les finances
Les marchés publics

PAGE 18

UNE COMMUNAUTÉ AU SERVICE DES COMMUNES ET DES HABITANTS

Mobilité
Voirie
Action sociale
Fourrière canine

PAGE 27

UNE COMMUNAUTÉ AU COEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement du territoire et
urbanisme
GEMAPI
Aménagement numérique

PAGE 35

UNE COMMUNAUTÉ ACTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement économique
Promotion du tourisme

PAGE 41

UNE COMMUNAUTÉ ENCOURAGEANT L'INITIATION AU SPORT ET À LA CULTURE

Randonnée
Natation
Ludi'
Soutien aux activités
d'apprentissage de la musique

PAGE 47

REVUE DE PRESSE

LE TERRITOIRE

Définie sur un territoire mi-rural, mi-périurbain, située au carrefour du Pays de Caux, du Pays de Bray et de la Métropole Rouen-Normandie, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin est venue consacrer la collaboration établie de longue date entre les élus locaux.

Une Communauté de Communes, c'est quoi ?

Selon l'Article L 5214-1 du code général des collectivités territoriales

«C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace»



64 communes



55 020 habitants



Un peu d'histoire :

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin est née le 1er janvier 2017 de la fusion des collectivités suivantes :

- La Communauté de Communes des **Portes Nord-Ouest de Rouen**
- La Communauté de Communes du **Moulin d'Ecalles**
- La Communauté de Communes du **Plateau de Martainville**
- Les 4 communes de **Bosc le Hard, Grigneuseville, Beaumont le Hareng et Cottevrard**, appartenant précédemment à la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy

La Communauté de Communes INTER CAUX VEXIN représente ainsi les 64 communes suivantes :

Anceaumeville
Les Authieux-Ratiéville
Auzouville-sur-Ry
Beaumont-le-Hareng
Bierville
Blainville-Crevon
Bois d'Ennebourg
Bois-Guilbert
Bois-Hérault
Bois l'Evêque
Boissay
Bosc-Bordel
Bosc-Edeline
Bosc-Guépard-Saint-Adrien
Bosc-le-Hard
Buchy

Cailly
Catenay
Claville-Motteville
Clères
Cottévrard
Elbeuf-sur-Andelle
Ernemont-sur-Buchy
Eslettes
Esteville
Fontaine-le-Bourg
Fresne-le-Plan
Fresquiennes
Frichemesnil
Grainville-sur-Ry
Grigneuseville
Grugny

Héronchelles
La Houssaye-Béranger
La Rue-Saint-Pierre
La Vaupalière
La Vieux-Rue
Le Bocasse
Longuerue
Martainville-Epreville
Mesnil-Raoul
Mont-Cauvaire
Montigny
Montville
Morgny-la-Pommeraye
Pierreval
Pissy-Pôville
Préaux

Quincampoix
Rebets
Roumare
Ry
Servaville-Salmonville
Sierville
Saint-Aignan-sur-Ry
Saint-André-sur-Cailly
Saint-Denis-le-Thibout
Saint-Georges-sur-Fontaine
Saint-Germain-des-Essourts
Saint-Germain-sous-Cailly
Saint-Jean-du-Cardonnay
Sainte-Croix-sur-Buchy
Vieux-Manoir
Yquebeuf



Une organisation en 3 pôles de proximité

Pour un fonctionnement efficient et assurer la continuité du service public, chaque ancien siège (Montville, Buchy, Martainville-Epreville) des trois Communautés de Communes est devenu un pôle de proximité. L'objectif est de permettre à tous, habitants comme élus, de bénéficier des services et des informations au plus près de son domicile. Buchy est de surcroît le siège légal.



3 pôles de proximité



LES COMPÉTENCES

La loi NOTRe a eu pour effet le transfert de compétences des communes vers les Communautés de Communes.

Conformément à ses statuts*, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin exerce en 2023 les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme ;
- document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article

L.4251-17 :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

* Voir les statuts en annexe

COMPÉTENCES OPTIONNELLES



Aménagement et entretien de la voirie :

Étude et réalisation des travaux d'entretien et de renforcement des voies communales revêtues et ouvertes à la circulation automobile.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

- étude et réflexion sur les besoins de la population en terme d'équipements sportifs, culturels, ou de loisirs ;
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels ou de loisirs d'intérêt communautaire ;
- gestion du personnel et du matériel attachés aux équipements sportifs, culturels, ou de loisirs.

Actions sociales :

- étude relative à l'organisation des structures d'accueil pour la petite enfance ;
- organisation d'activités d'éveil pour la petite enfance (enfants non encore scolarisés) ;
- création, gestion et entretien d'établissements d'accueil pour la petite enfance, à vocation communautaire (crèche et halte d'enfants pour les 0-3 ans) ;
- création et animation d'un ou plusieurs Relais Petite Enfance sur le territoire communautaire.

Aménagement numérique et déploiement du très haut débit

Aménagement de la voie d'accès à la déchetterie intercommunale

dénommée «Chemin de Rocquemont» sur le territoire de Buchy - Estouteville-Ecalles.

COMPÉTENCES FACULTATIVES



Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, comprenant les missions suivantes, énumérées à l'article L. 211-7 du code de l'Environnement :

- gestion des eaux pluviales, ruissellements et lutte contre l'érosion ;
- dispositifs de surveillance ;
- animation, concertation.

Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités

Organisation des activités sportives et culturelles en faveur des jeunes :

- création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage du sport en faveur des enfants de 6 à 12 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludisports conventionné avec le Département de la Seine Maritime ;
- création, encadrement et financement d'activités de découverte et d'apprentissage de la culture en faveur des enfants de 3 à 6 ans, sur le temps périscolaire, dans le cadre du dispositif Ludiculture ;
- organisation de la natation scolaire et gestion des transports vers les piscines (piscine communautaire et piscines conventionnées hors périmètre communautaire) pour les enfants des écoles élémentaires.

Soutien aux activités d'apprentissage de la musique

par la participation financière aux associations labellisées « école de musique » pour les enfants demeurant sur la Communauté de Communes et âgés de 3 à 18 ans. Le soutien s'opère par une aide annuelle au fonctionnement conditionnée à l'application et au bilan d'évaluation d'une convention d'objectifs.

Fourrière animale :

Création, équipement et gestion d'un équipement accueillant les animaux trouvés sur le territoire de la Communauté de Communes dans les conditions fixées par un règlement intérieur.

Entretien et aménagement des chemins de randonnées

présentant plus de 50% de chemin non bitumés et supérieur à 5 km linéaire, et des itinéraires de randonnée inscrits au PDESI de niveau 2.

Aménagement et entretien du circuit touristique cyclable intercommunal

«Promenade au Pays d'Emma Bovary» et inscription au PDESI des itinéraires intercommunaux.

Mobilité

84

délégues
titulaires

53

délégues
suppléants

LA GOUVERNANCE

LE PRÉSIDENT

Organe exécutif, le Président prépare et exécute les décisions de l'assemblée.
Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'enregistrement des recettes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau comprend le Président, 15 Vice-Présidents et 9 Conseillers Communautaires. Le Bureau suit le travail des commissions thématiques qui recouvrent l'ensemble des compétences de la Communauté de Communes. Cette instance peut recevoir délégation du Conseil Communautaire pour le règlement de certaines affaires.

6

séances

54

délibérations

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est une assemblée délibérante qui fonctionne comme un Conseil Municipal. Il arrête les grandes orientations de politique générale, vote le budget et contrôle l'exécution de ses décisions.

Le Conseil Communautaire élit en son sein son Président pour une durée de 6 ans. Il est le responsable du personnel recruté au sein des services de la Communauté de Communes. Il représente la Communauté de Communes en justice.

Les séances du Conseil Communautaire sont publiques et se tiennent dans une commune différente.

Cette instance est composée de 84 conseillers communautaires élus au suffrage universel lors du scrutin des élections municipales conformément à la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales.

Chaque commune du territoire communautaire est représentée par au moins un délégué et au plus huit délégués selon sa taille démographique.



● Bureaux Communautaires

● Conseils Communautaires

64 COMMUNES

DÉLÈGUEMENT DES
REPRÉSENTANTSINFORME
ET COOPÈRE
(Pacte de
gouvernance,
envoi des CR et
convocations aux
conseillers...)**CONSEIL
DES MAIRES**composé des
64 maires de la
CCICV

CONSULTATION

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTER CAUX VEXIN****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

84 Conseillers Communautaires

Valide et décide, notamment :

- Le budget ;
- Les orientations principales en matière d'aménagement du territoire ;
- Les orientations stratégiques...

COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Commission pilotée par un ou plusieurs Vice-Présidents et composée d'élus communautaires
- Proposition et préparation des décisions

BUREAU

- Président
- Vice-Présidents
- Autres membres
- Préparation et décision (par délégation)

COMMISSIONS RÉGLEMENTAIRES

- CAO (commission appel d'offre)
- CDSP (commission de délégation de service public)
- ...

CONSULTATION

**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**composé de
membres bénévoles
de la société
civileADHÈRE ET
DÉLÈGUE

- **SYNDICAT DE BASSINS VERSANTS**
(compétence GEMAPI)

- **SMEDAR**
(Traitement des OM)

- **AGENCE D'URBANISME DE ROUEN,
DES BOUCLES DE SEINE ET EURE**

- **COMITÉ DE PROGRAMMATION DU
PROGRAMME EUROPÉEN LEADER**

- **SEINE MARITIME NUMÉRIQUE**

LES COMMISSIONS

Les commissions rassemblent des élus mobilisés sur une compétence particulière, elles se réunissent autant de fois que nécessaire pour :

- faire avancer les réflexions sur la compétence,
- donner un avis sur les projets,
- suivre la mise en oeuvre des actions engagées,
- proposer de nouveaux axes de travail,
- etc.

Le processus de décision :

Les commissions représentent le premier stade d'étude d'un projet. Si un projet reçoit un accueil favorable en commission, il peut être présenté au Bureau ou au Conseil Communautaire, selon le niveau de décision. Si les commissions n'ont pas pouvoir de décision, elles sont néanmoins forces de proposition pour le développement de nouveaux projets.

6 commissions thématiques élargies :

TERRITOIRE DURABLE EN TRANSITION

- SCoT
- PCAET
- Transition énergétique
- Mobilité
- Politiques contractuelles

RESSOURCES

- Ressources humaines
- Finances et Budgets
- Patrimoine communautaire
- Communication

AMÉNAGEMENTS TECHNIQUES

- Voirie
- Déchets
- Gemapi
- Eau

SERVICE À LA PERSONNE

- Sport
- Culture
- Petite Enfance
- Gens du voyage

URBANISME

- Urbanisme

ATTRACTIVITÉ

- Développement économique
- Tourisme
- Randonnée
- Transition numérique

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article L5211-10-1 du CGCT, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a mis en place un organe de participation nommé Conseil de Développement qui rassemble de nombreux partenaires du développement du territoire, aussi bien les chambres consulaires que des associations ou entreprises locales (Centre Emmaüs Abbé-Pierre, Jardins de Bois-Guilbert, EPD de Grugny...) ou organismes départementaux (Seine Maritime Attractivité, CEHN).



En 2023, le Conseil de Développement s'est réuni une fois.



Présentation du plan d'action finalisé aux membres du Club Climat et du Conseil de Développement - 16 novembre 2022



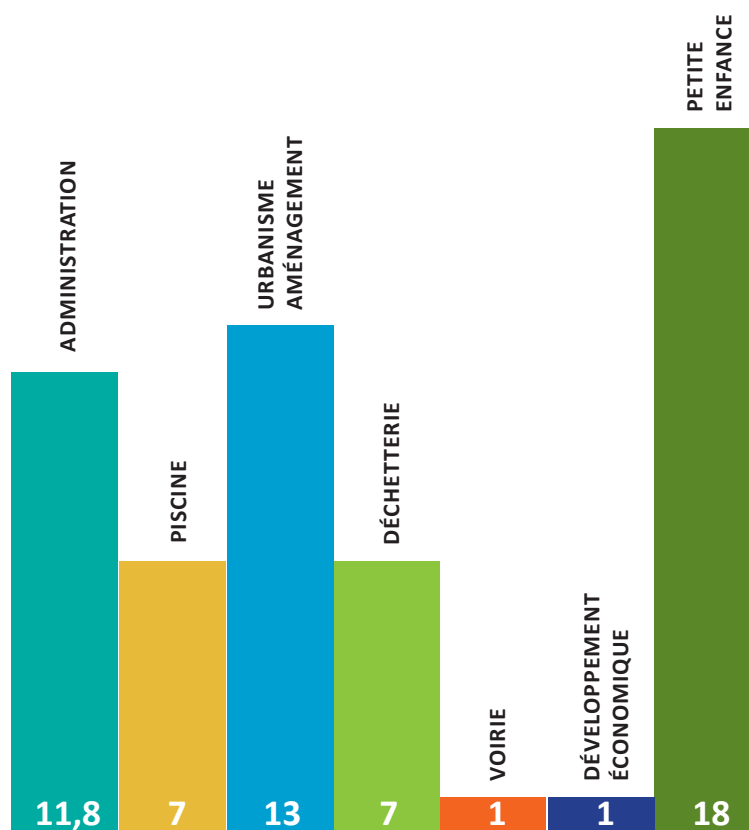
De nombreux membres du Conseil participent par ailleurs au comité de programmation LEADER pour valider les projets retenus à travers ce dispositif de financement européen. Celui-ci est en effet composé majoritairement de représentants des Conseils de Développement du Pays de Bray et de la CCICV.

BILAN SOCIAL 2023

Répartition du personnel par service en équivalent temps plein

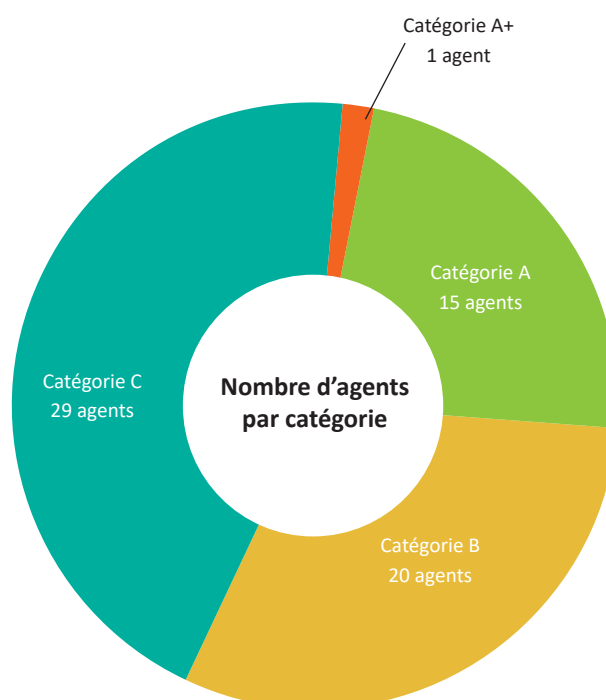
Les agents de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin travaillent dans différents services.

La répartition ci-contre représente 58,80 agents en équivalent temps plein.

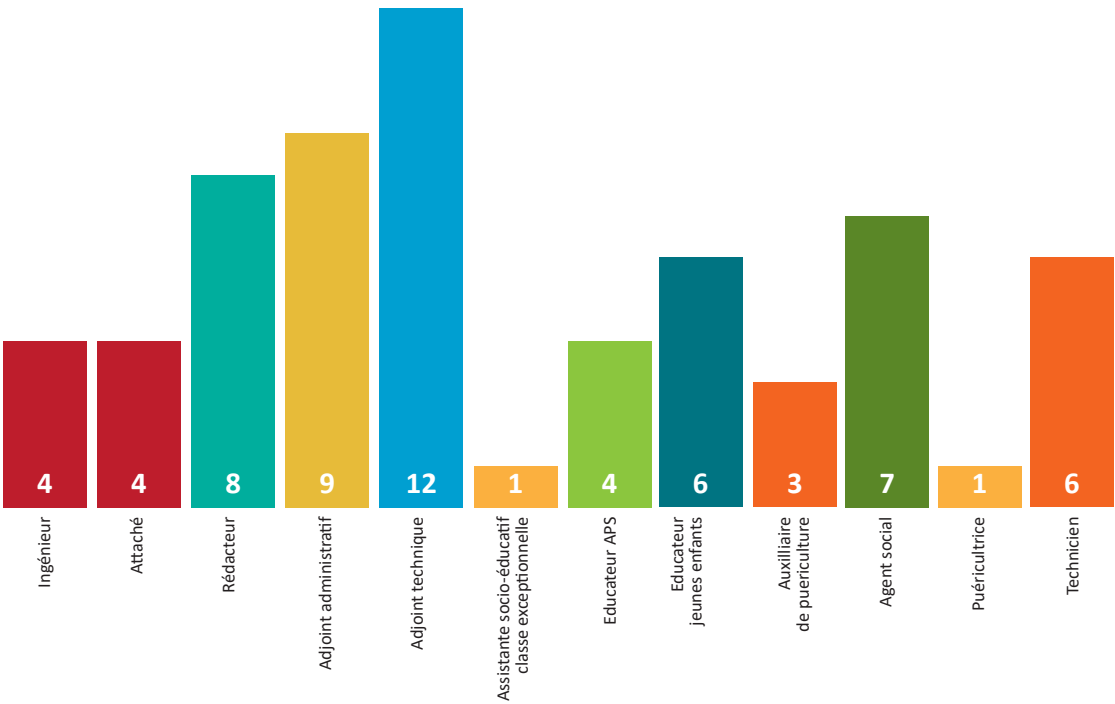


Répartition du personnel par catégorie

Les 64 agents titulaires et non titulaires appartiennent aux catégories A+, A, B et C.

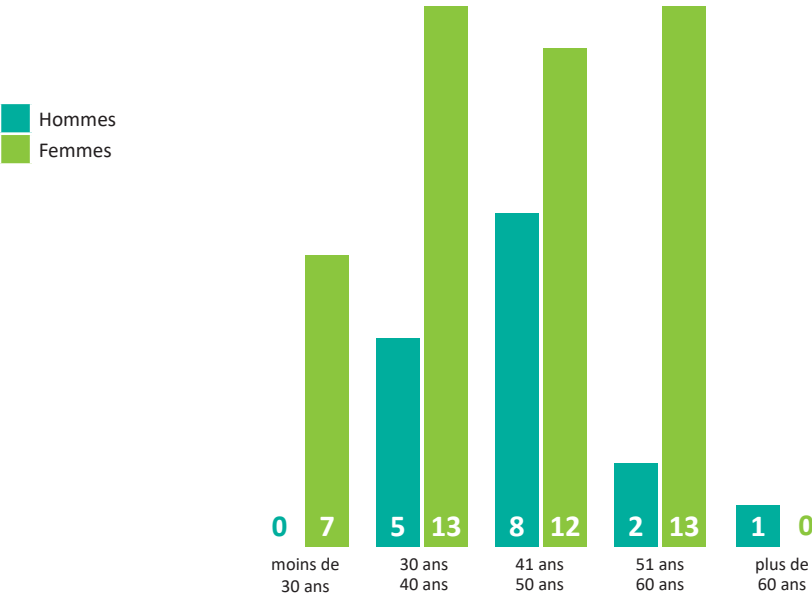


Répartition du personnel par cadre d'emploi



Pyramide des âges

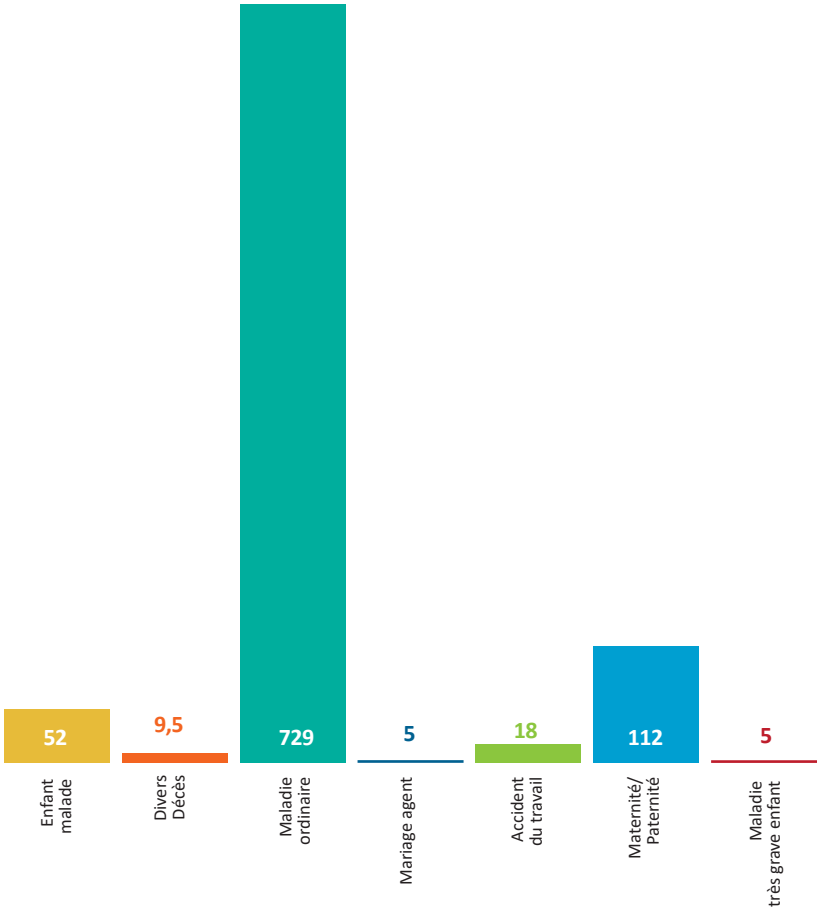
Cette pyramide des âges indique la composition des agents de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin classés par âges et par sexe pour l'année 2023.



Nombre de jours d'arrêts durant l'année 2023

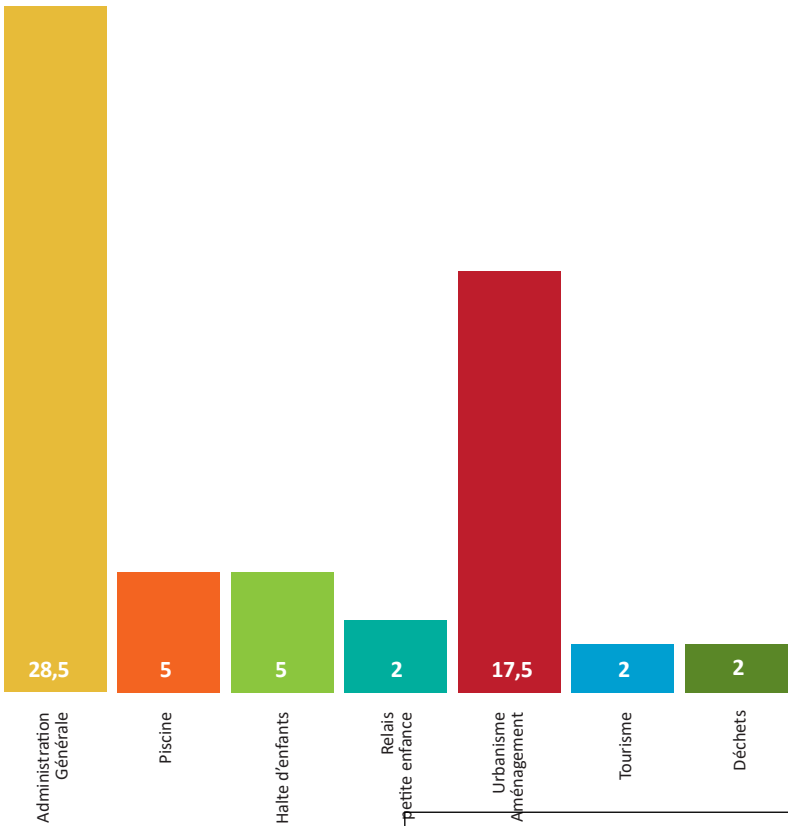
Tous les types d'absences des agents pour l'année 2023 ont été répertoriés dans le graphique ci-contre :

La durée moyenne d'absences est de 14,31 jours par agent de la collectivité (soit 65 agents) pour 2023.



Formation des agents en 2023

Les agents de la collectivité ont pu bénéficier en moyenne de 0,98 journées de formation réparties par service comme ci-contre :

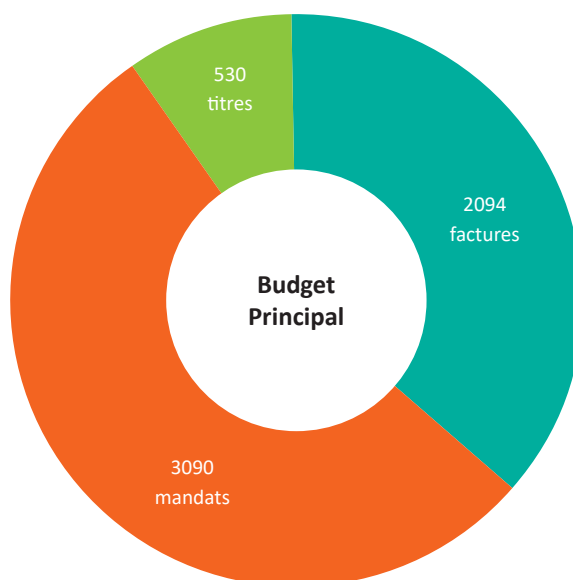


LES FINANCES

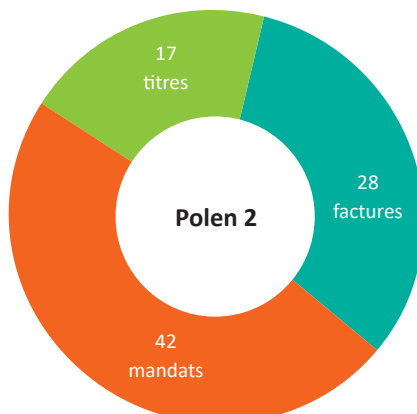
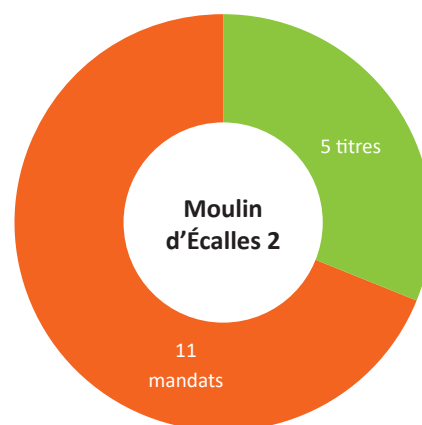
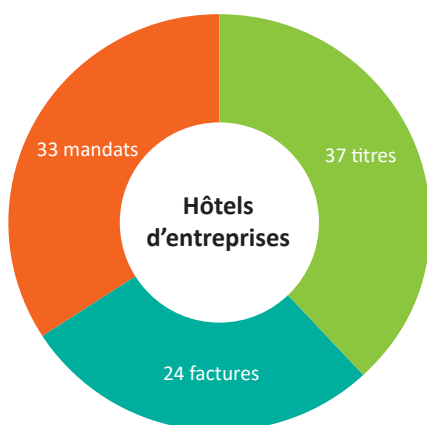
Les missions du service Finances :

Il prépare et met en oeuvre l'ensemble des décisions budgétaires et financières émanant du Conseil Communautaire et du Bureau, pilote la relation avec les services de gestion comptable, assure le contrôle de gestion en collaboration avec les autres services, et apporte des outils d'aide à la décision et au pilotage au moyen notamment d'analyses financières, d'études fiscales et de tableaux de bord.

BUDGET PRINCIPAL 2023



BUDGETS ANNEXES 2023

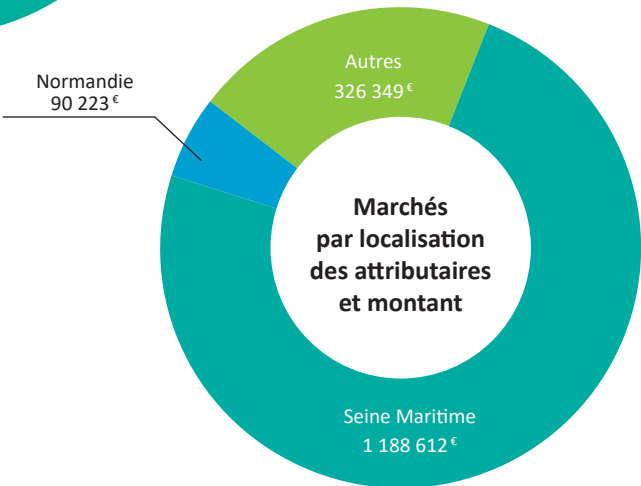
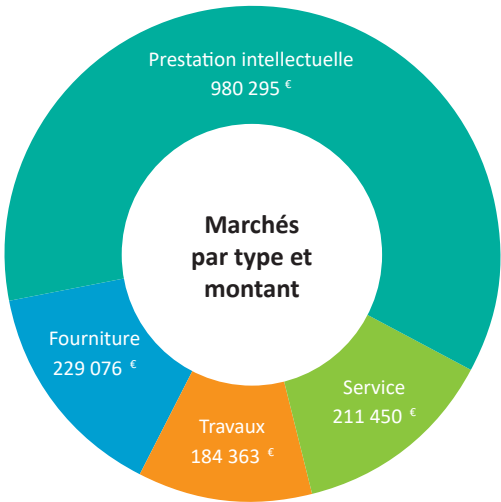
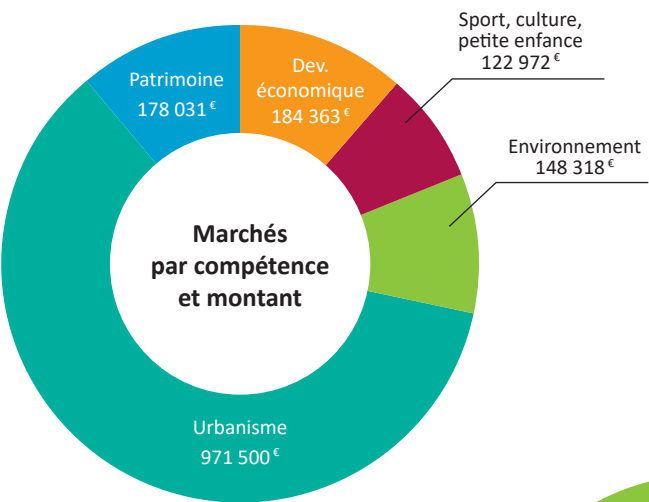


MARCHÉS PUBLICS

Les missions du service Marchés publics :

- Conseille les services sur la conception et l'exécution des contrats
- Participe à la définition et coordonne la mise en oeuvre de la politique d'achat
- Assure un suivi administratif de l'exécution contractuelle des marchés et alerte les services sur les échéances
- Assure une veille des évolutions juridiques et met à jour les outils et procédures
- Veille au respect des procédures

Nature du marché	Montant	Type de marché	Compétence CCICV	Localisation Attributaire
Révision du SCoT	187 575	Prestations intellectuelles	Urbanisme	Seine Maritime
Comblement marnières	94 140	Travaux	Dév E co	Seine Maritime
Conteneurs verres	59 840	Fourniture	Environnement	Paris
Cavités souterraines	119 500	Prestations intellectuelles	Urbanisme	Seine Maritime
Stickage	88 478	Service	Environnement	Paris
Transports scolaires vers les piscines	122 972	Service	Sport/Culture	Seine Maritime
AMO Electricité/GAZ	8 795	Prestations intellectuelles	Patrimoine	Région parisienne
Fourniture Electricité	169 236	Fourniture	Patrimoine	Paris
PLUi	664 425	Prestations intellectuelles	Urbanisme	Seine Maritime
Voirie ZA	90 223	Travaux	Dev Eco	Eure
TOTAL	1 605 184			



UNE
COMMUNAUTÉ
au service
DES COMMUNES
& DES HABITANTS

La création du service Mobilité est récente et découle de la prise de la compétence Mobilité par la Communauté de Communes, le 1er juillet 2021. Le rôle du service Mobilité est de décliner de façon stratégique puis opérationnelle les différentes politiques de mobilité (intermodalité, mobilité inclusive, mobilités douces, décarbonées...).

Pensée à l'échelle de notre territoire et du « bassin de mobilité », cette déclinaison s'établit en concertation avec les acteurs locaux, la population et les collectivités limitrophes. Enfin les réflexions doivent se faire en cohérence avec les grands documents de planification déjà élaborés par la CCICV comme le PCAET, le SCoT, les PLUi, etc.

Encore en cette année 2023, de multiples facteurs viennent perturber nos déplacements, que ce soit la hausse des coûts du carburants ou de l'électricité, la réglementation des Zones à Faibles Émissions mobilité sur un territoire voisin du notre ou les nouveaux objectifs environnementaux.

Les élus de la collectivité se sont emparés de la compétence Mobilité afin de proposer des solutions opérationnelles qui faciliteront les déplacements des administrés du territoire.

Poursuite de l'opération Klaxit concernant le covoiturage :

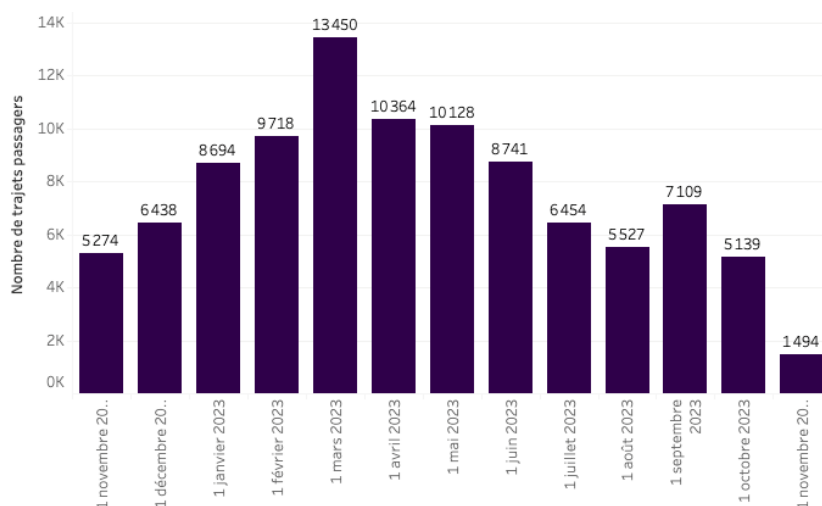
Pour mémoire, depuis novembre 2022, la CCICV rémunère le conducteur entre 1.50€ et 3€ dès qu'il transporte au moins 1 passager. Pour ce dernier, le trajet est gratuit car pris en charge par la CCICV.

Fort succès de l'opération, dès février, les budgets liés à l'incitation financière du dispositif ont tous été utilisés.

Recrutement d'un nouvel agent chargé de mission mobilité :

Au sein du service mobilité basé au pôle de Buchy, l'année 2023 a été marquée par le départ de l'agent en poste en août. Un nouvel agent assurant la continuité des missions a été recruté en fin d'année 2023 pour une prise de poste à partir de février 2024.

En 2023, 86 818 trajets ont été réalisés en covoiturage. En conséquence, cela correspond à une économie de 200 761€, soit 42€ par inscrit environ et une économie de 240 000 kilos de CO2. Le recours au covoiturage remplit ainsi un double objectif (économique et écologie).



Le nombre d'inscrits est passé de 7 710 en janvier 23 à 12 004 en décembre 23, soit une hausse de 56%. Le nombre d'actifs (c'est-à-dire qui a réalisé au moins 1 covoiturage au cours de l'année) est passé de 6 516 à 10 591, soit une hausse de 62.5%.

Le covoiturage est surtout organisé sur le territoire, pour des trajets de proximité, comme les déplacements domicile-travail.

Le soutien au covoiturage a été renouvelé pour 2024, avec un changement de prestataire car Klaxit a été racheté par Blablacar Daily.



Téléchargez BlaBlaCar Daily,
votre nouvelle application de covoiturage.
076-200070449-20240617-2024-06-17-062-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Trajets proposés par distance

Trajet moyen des covoitureurs de Zone - Communauté de Communes Inter-Caux Vexin : 28,5 km



Moins de 10 km	25%
Entre 10 et 25 km	40%
Entre 25 et 40 km	20%
Plus de 40 km	16%

Abris Vélos Sécurisés :

Le premier Abri vélo sécurisé a été inauguré à Morgny la Pommeraye en janvier 2023. Le déploiement dans d'autres points clés du territoire se poursuit. Les prochaines communes qui vont bénéficier d'un abri vélo sécurisé sont Montville (20 places), Grugny (20 places), Bosc le Hard (20 places), Ry, Martainville, Buchy (2), La Rue Saint Pierre (2), Saint-Jean-du-Cardonnay, La Vaupalière (6 places).

A la gare de Montville, la SNCF a déployé son propre abri vélo, comme ce sera le cas pour Clères.

Rédaction du Plan de Mobilité Simplifié :

Ce plan se base autour de quatre enjeux sociaux, économiques, environnementaux et territoriaux. Les objectifs du plan découlent de ces enjeux et sont liés à l'automobile, l'intermodalité, au territoire, aux modes actifs, à l'information, la communication, la formation et au besoin de déplacement.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de mobilité du territoire s'est construite autour de trois axes prioritaires : l'intermodalité, les mobilités actives et le covoiturage. Les 77 fiches actions sont la traduction opérationnelle des objectifs et leurs mises en œuvre se déroulent à plus ou long terme.

Exemples de fiches actions du PDM :

- Prolongement de la ligne 10 du Réseau Astuce
- Déployer des Abris vélos sécurisés
- Assurer la continuité des pistes cyclables
- Sécuriser et encadrer la pratique du covoiturage
- Création d'un Comité de partenaires, etc.

Le Plan de Mobilité simplifié va donc donner la feuille de route des projets de mobilité pour les mois et les années à venir.

Une première version a été validée par le Conseil Communautaire le 4 décembre 2023. La version définitive sera adoptée en fin d'année 2024.

Participation au challenge Mai à Vélo 2023.

Afin de valoriser la pratique du vélo sur le territoire, la CCICV a participé au challenge Mai à Vélo. Il s'agit d'un défi national qui incite les habitants à se déplacer en vélo pour enregistrer un maximum de kilomètres réalisés sur leur territoire.

Parmi les 36 collectivités de moins de 70.000 habitants engagées, la CCICV s'est classée 19^{ème}, avec 17 000 km réalisés.



Abri vélo sécurisé en gare de Morgny-La-Pommeraye

Etude d'opportunité sur une ligne de covoiturage régulière :

Profitant de fonds accordés par le programme de financement européen LEADER (Liaisons Entre Actions de l'Économie Rurale), la CCICV a lancé une étude sur l'opportunité d'une ligne de covoiturage régulière qui complètera l'offre en matière de covoiturage sur le territoire. Cette ligne pourrait démarrer à Buchy, passer par l'aire de covoiturage de Moulin d'écalles vers Rouen, en parallèle à l'A28.

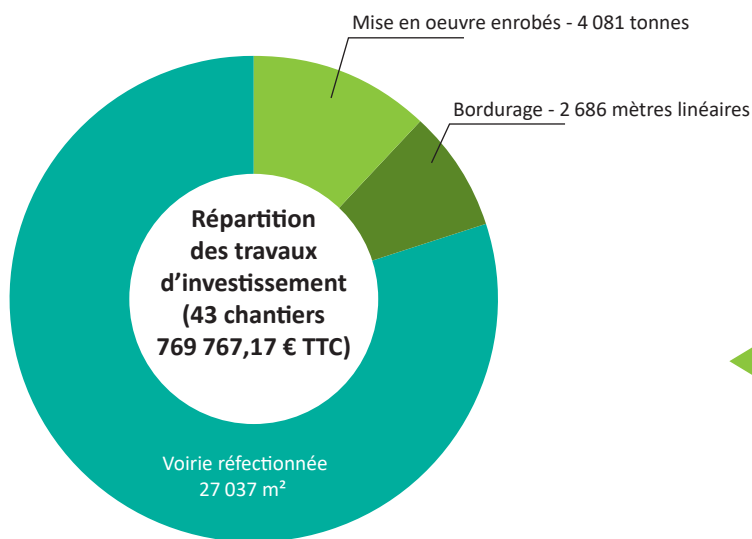
Prolongement de la Ligne 10 du réseau Astuce :

Des discussions ont été menées durant l'année 2023 avec Rouen Métropole Normandie afin d'étendre la Ligne 10 du réseau Astuce. Le prolongement de la Ligne 10 a pour objectif de desservir la Zone d'Activités économiques de la Vaupalière.



Afin d'améliorer la qualité du réseau routier, la Communauté de Communes s'est vue confier les missions suivantes :

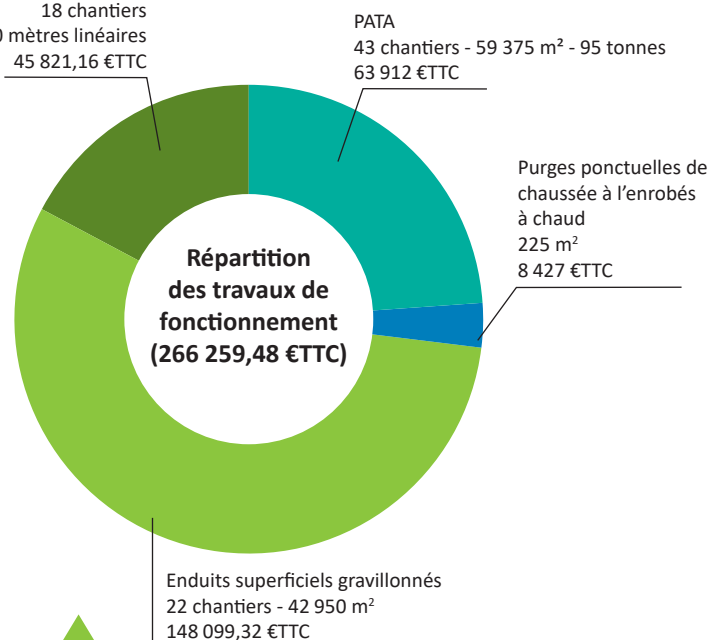
- l'entretien et le renforcement des couches de roulement des voies publiques revêtues ouvertes à la circulation automobile,
- l'aménagement et l'entretien des caniveaux et bordures de chaussée,
- le dérasement des accotements,
- le remplacement de la signalisation verticale usagée,
- le rétablissement de la signalisation horizontale suite à des travaux de voirie d'intérêt communautaire.



Travaux de bordurage sur la commune de Sierville



Dérasement d'accotement
18 chantiers
22 330 mètres linéaires
45 821,16 € TTC



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

- Définition d'un programme voirie 2024.

ACTION SOCIALE

La Communauté de Communes a géré pendant cette année 6 services :

- le multi accueil « le berceau de Tom Pouce » situé à Montville
- le multi accueil « Arc en ciel » situé à Roumare
- le multi accueil « P'tit Grain d'Ry » situé à Ry
- le relais Petite Enfance itinérant basé à Clères
- le relais Petite Enfance itinérant basé à Martainville Epreville
- le relais Petite Enfance itinérant basé à Buchy

LE MULTI ACCUEIL « P'TIT GRAIN D'RY » RY

Le multi-accueil répond à la fois à la demande des parents qui travaillent mais aussi des parents en congé parental afin de se consacrer un peu de temps personnel et/ou d'entamer des démarches de recherche d'emploi.

Cet accueil permet aussi aux enfants de se socialiser avant l'entrée à l'école maternelle.

3 espaces selon l'âge et les activités :

- un espace pour les 3-7 mois
- un espace évolutif pour les 7-15 mois quand ils commencent à se retourner ou qu'ils tentent de se déplacer à 4 pattes
- un aménagement détente avec les bouées en mousse

Partenariat avec l'association "Lis-moi une histoire"

Cette sortie se déroule tous les 15 jours le jeudi matin (sauf pendant les vacances scolaires) à la salle des associations de Ry. L'association propose une rencontre autour des livres et des comptines, accessibles également aux assistantes maternelles avec les enfants qui leur sont confiés et les parents en congé parental.

Projet Babil :

Intervention de danseuses au sein de la crèche en mars 2023 pour 3 séances.

	2022	2023
Nbre jours d'ouverture	224 J	223 J
Total heures d'ouverture	2 332 h	2 341 h
Capacité d'accueil théorique	40 277 h	39 025 h
Heures facturées	30 696 h	30 388 h
Taux d'occupation facturé	76,21 %	77,87 %
Taux d'occupation réalisé	68,98 %	73,28 %

-1%

d'heures facturées
p/r 2022



LE MULTI ACCUEIL « LE BERCEAU DE TOM POUCE » MONTVILLE

Depuis le mois de septembre 2019, ce service propose **15 places d'accueils en journée continue** 5 jours par semaine contre 4 jours auparavant (7 places) et des **accueils occasionnels à l'heure** selon les disponibilités et autorise les contrats d'accueil réguliers pour les familles.

D'une surface utile de 157 m² cette structure accueille 15 enfants simultanément, dispose de deux dortoirs, d'une salle de préparation des repas et d'un jardinet avec sol souple. Repas et couches sont fournis par la structure.

	2022	2023
Nbre jours d'ouverture	223	228
Total heures d'ouverture	2450	2 508
Capacité d'accueil théorique	34 585	35 340
Heures facturées	25 854	28 615
Taux d'occupation facturé	74,86 %	74,86 %
Taux d'occupation réalisé	67,23 %	70,00 %

+10,7%

d'heures facturées
supplémentaires
p/r 2022



LE MULTI ACCUEIL « ARC EN CIEL » ROUMARE

Depuis son installation dans les nouveaux locaux en octobre 2015, cette structure n'a pas subi d'évolution majeure au niveau de son fonctionnement. Couches et repas sont fournis conformément au contrat d'objectif et de financement PSU signé avec la CAF de Seine Maritime. Sa capacité d'accueil est restée identique, à savoir :

- **10 places** de 7h30 à 8h00 et de 17h00 à 18h00
- **15 places** de 8h00 à 17h00 dont 2 places réservées par convention aux agents de la MATMUT travaillant à la plateforme de Saint Pierre de Varengeville

Nombre d'enfants inscrit sur l'année : 27

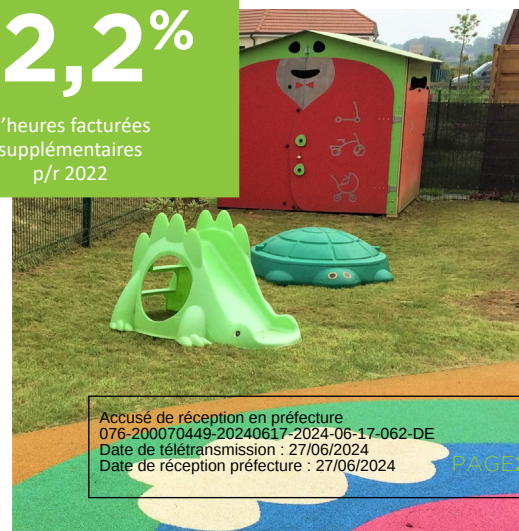
Communes d'origine des enfants inscrits à Arc en ciel en 2023 :

- **Sur le territoire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin**
Roumare : 13
Saint Jean Du Cardonnay : 8 dont 2 font partie d'une convention Matmut
Pissy Perville : 3
La Vaupalière : 1
- **Hors Communauté de Communes Inter Caux Vexin**
Henouville : 2

	2022	2023
Nbre jours d'ouverture	227	227
Total heures d'ouverture	2 497	2 497
Capacité d'accueil théorique	35 720	35 752,5
Heures facturées	26 589	27 166,4
Taux d'occupation facturé	74,4 %	76 %
Taux d'occupation réalisé	67,8 %	68 %

+2,2%

d'heures facturées
supplémentaires
p/r 2022



LES RELAIS PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance de Buchy

Valérie Dantan

149 rue Ernest Noury - 76750 Buchy

Relais Petite Enfance de Clères

Nathalie Lasnier

Espace Clara

64 Côte du Mont Blanc - 76690 CLERES

Relais Petite Enfance de Martainville

Zaina Descamps

190 route du Château - 76116 Martainville Epreville

64

communes
couvertes

493

assistant(e)s
maternel(le)s agréé(e)s
(domicile + MAM)

1317

familles avec enfant de
moins de 3 ans employant
une assistant(e) maternel(le)



Les ateliers d'éveil

Ateliers collectifs dans 14 communes, en matinée :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Bosc-le-Hard	Esteville	Buchy	La Rue-Saint-Pierre
Quincampoix	Clères	Fresquiennes	Eslettes
Martainville-Epreville	Martainville-Epreville	Préaux	Morgny La Pommeraye
Roumare*	Vieux Manoir*	Boissay	

*Ateliers ouverts en 2023

Ces animations profitent à 110 Assistants Maternels et 391 enfants

Ouverture culturelle

- **Intervention de 2 danseuses de la compagnie « Etant Donné »** pour des moments de danse partagés dans le cadre du projet Babil (résidence d'artistes en faveur de l'éveil culturel et artistique des 0/3 ans - DRAC Normandie et CAF).
3 séances au RPE de Buchy, 3 séances RPE de Martainville
- **Spectacle de fin d'année** Compagnie Les P'tites histoires en n'ombre 3 séances « Vie de grenier »
- **Spectacle de fin d'année** créé et animé par Françoise Renard et Zaïna Descamps
- **4 séances d'éveil musical** au RPE de Clères avec Muriel Delestre
- **8 interventions cirque** par Sarah Diget de Pirouette compagnie au RPE de Martainville.
- **Séances dans les bibliothèques locales**



Spectacle de fin d'année



Accusé de réception en préfecture intervention cirque
076-200070449-20240617-2024-06-17-062-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Promotion des missions des RPE :

- Journée festive Petite Enfance : découverte des activités du relais et des EAJE du territoire (expo photos, flyer présentation des missions), animations : vélo manège, structures gonflables, jeux divers, tapis de lecture, comptines, maquillage, stand SMEDAR, 2 représentations du spectacle « Le tapis Volant » par la compagnie des Gros Ours
- Ouverture des ateliers d'éveil du tout petit pour les familles et les enfants jusqu'à l'acquisition de la marche qui ont bénéficié à 27 familles et 28 enfants.
- Actualisation de la page internet CCICV concernant la vie des relais (formations continues des assistantes maternelles, horaires permanences et ateliers...)
- 4 newsletters abordant des thèmes variés : développement de l'enfant, idées d'activités, comptines, bibliographie, prévention et santé, pédagogie, psychologie, vie des relais, actualités des parents employeurs et du métier d'assistantes maternelles etc.

Information à destination des parents :

- Information des différents modes d'accueil sur le territoire : rendez-vous individuels, 2 réunions collectives pour futurs employeurs.
- Rôle de l'employeur et contrat de travail : rendez-vous individuels, une réunion collective.
- Informations administratives et juridiques à destination des familles.

Temps de sensibilisation :

- Intervention du réseau bronchiolite normand ;
- Intervention de David Ducastel : L'éveil et les rythmes développementaux du tout petit.

Professionnalisation des assistantes maternelles :

- **Accueil de la journée de réflexion professionnelle des assistants maternels à La Clef des Champs à Préaux sur le thème : Conter, raconter, au fil des pages et des images**

Conférence par Elise Mareuil « Jouer avec des histoires » et 4 ateliers autour du livre (Emmanuelle Halgand, Emmanuelle Leclerc, association Lis-moi une histoire, Hélène Gomis)

14 relais de l'agglomération rouennaise et de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin ont accueilli 101 assistants maternels dont 28 du territoire.

• Accompagnement collectif :

- Intervention du Pôle Ressources Handicap 76, Présentation d'outils pédagogiques favorisant l'accueil d'enfants à besoins spécifiques ;
- Intervention avec David Ducastel : L'éveil et les rythmes développementaux du tout petit ;
- Information par le réseau Bronchiolite normand ;
- Réunions d'information sur la formation professionnelle ;
- Sensibilisation à l'éveil du tout petit.

- **Accompagnement individuel** dans l'exercice de leur métier, proposition d'un espace multi sensoriel d'inspiration Snoezelen au RPE de Buchy pour les AM et enfants accueillis.



101

assistant(e)s
maternel(le)s
accueilli(e)s

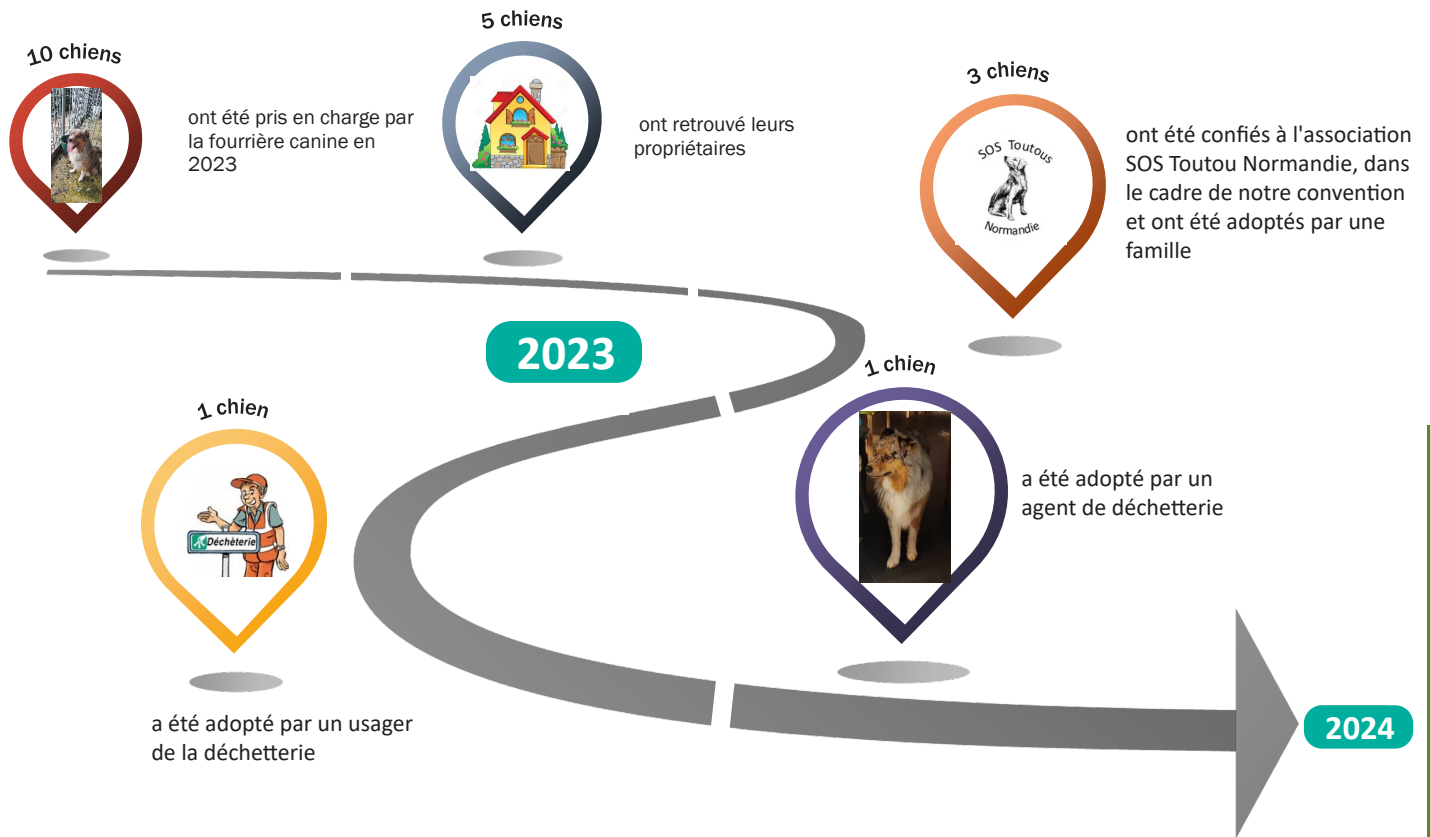
Journée de réflexion professionnelle
des assistants maternels



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240617-2024-06-17-062-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

PAGE 25

FOURRIÈRE CANINE



UNE
COMMUNAUTÉ
au coeur
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Ce service met en œuvre les compétences suivantes :

- Les politiques contractuelles et européennes, au travers du contrat de territoire et LEADER ;
- L'aménagement du territoire : SCOT, PCAET ;
- La planification locale - PLU, document en tenant lieu et carte communale ;
- Les services communs d'instruction du droit des sols de Montville et Buchy.

LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET EUROPÉENNES

LEADER 2023-2027

En 2023, le territoire de Seine-en-Bray, a été sélectionné de nouveau pour la mise en œuvre du nouveau Programme LEADER 2023-2027. En effet, depuis 2016, le PETR du Pays de Bray et la Communauté de Communes Inter Caux Vexin sont partenaires pour gérer en commun une enveloppe de fonds européens, au bénéfice des porteurs de projet du territoire. Suite à l'Appel à Candidatures lancé par la Région Normandie en 2022, les deux territoires partenaires se sont réunis de nouveau et poursuivent leur partenariat au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) de Seine-en-Bray pour les années futures.

La Région a doté les deux territoires d'une enveloppe globale de près de 1.8 million d'euros pour financer des actions répondant à la stratégie élaborée par les deux territoires, intitulée « Pour la résilience de notre écosystème rural ».

Les thématiques concernées s'articulent autour de 3 principaux axes :

- **Faire de nos ressources locales un levier de développement durable**
 - Soutien aux filières locales (alimentation, agriculture, filière bois-énergie, réemploi, ressources naturelles...)
 - Développement et structuration des filières
 - Valorisation et préservation des milieux naturels
 - Coopération des acteurs économiques locaux (villages d'artisans...)
- **Créer un maillage territoire fonctionnel et adapté**
 - Développement des centralités, lutte contre la dévitalisation des territoires
 - Dynamisme des bourgs-centres, artisanat, commerce

- Services innovants à la population
- Développement de la mobilité durable sur le territoire

- **Coopération**

Le nouveau programme démarrera officiellement début 2024.

LEADER 2014/2020

Depuis le début du programme en 2014, 17 projets ont été sélectionnés sur le territoire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, **pour près d'1 Million d'€.**

En 2023, le Comité de programmation LEADER a validé 1 nouveau projet :

- Commune de Bierville – Valorisation touristique, historique et culturelle de l'église Saint-Pierre Saint-Paul



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

- Mise en œuvre du contrat de territoire pour la période 2023-2028 ;
- Lancement de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 .

LES PREMIERS PAS DU PCAET ET L'ENGAGEMENT DE LA RÉVISION DU SCOT

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2024, marquant ainsi une avancée significative dans la réalisation de la politique de développement durable et de transition de la CCICV. Cette étape a amorcé la phase opérationnelle, qui consistera à mettre en œuvre les stratégies et actions décidées par les élus du territoire.

L'année 2023 a été dédiée à la préparation et à la concrétisation des actions inscrites au sein du PCAET, parmi lesquelles se trouvent notamment la mise en place d'un cadastre solaire en partenariat avec le SDE76, la mise en place du télétravail pour les agents de la CCICV pour lesquels les postes le permettent mais aussi encourager l'intermodalité et le co-voiturage.

La révision du SCoT entre Seine et Bray

L'année 2023 a été marquée par le début des travaux de révision du SCoT en lien avec le Bureau d'Études VE2A. Cette année a été principalement dédiée à la phase de diagnostic du territoire, dont les résultats ont été présentés lors du Conseil Communautaire du 4 décembre 2023.

2 événements importants ont réuni l'ensemble des élus :

- Le SCOT'our qui avait pour objectif d'appréhender les différentes caractéristiques du territoire ;
- Le Séminaire PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) qui a permis des discussions sur la vision de la Communauté de Communes pour les 20 prochaines années.

Parallèlement la CCICV et ses services auront été fortement mobilisés par le suivi du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) arrêté au cours du 1^{er} semestre 2023 et qui doit venir décliner localement la loi Climat et Résilience et notamment l'application du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).



SCOT'our 5 mai 2023



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

- Débattre du Projet d'Aménagement Stratégique ;
- Engager la phase du Document d'Orientations et d'Objectifs ;
- Engager les discussions pour répartir les 118 Hectares d'artificialisation permis pour le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour la période 2021/2030.

LA PLANIFICATION : UN NOUVEAU PLUI DE 51 COMMUNES

Concernant la planification, la Communauté de Communes a connu un temps fort principal :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) infracommunautaire, qui concernera 51 des 64 communes, a été prescrit le 27 juin 2022 après une année de réflexion. La fin d'année 2023 a marqué le lancement du diagnostic agricole et la sélection du Bureau d'Etudes qui accompagnera la CCICV dans l'élaboration de son document.

4

procédures communales
approuvées

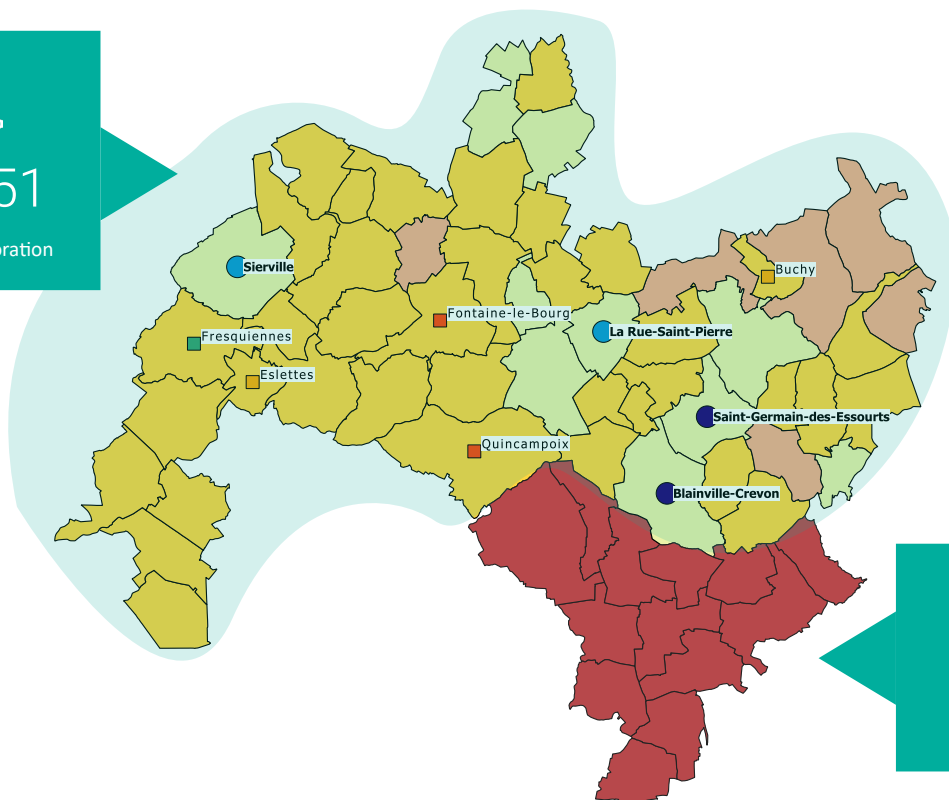
La Communauté de Communes a également avancé sur les points suivants :

- 4 procédures communales approuvées : les modifications des PLU de Fresquiennes, Morgny la Pommeraye, Montigny et Longuerue ;
- Le suivi de 5 contentieux administratifs : 3 concernant les communes et 2 concernant le PLUi sectoriel du Plateau de Martainville ;
- Le bon avancement de la modification du PLU du plateau de Martainville qui devrait trouver son épilogue en 2024.



PLUi51

en cours d'élaboration



PLUi13

PLUi sectoriel à 13
communes
(approuvé en 2021)



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

- Le lancement effectif l'élaboration du PLUi à 51 communes ;
- L'approbation de la première modification du PLUi sectoriel du Plateau de Martainville ;
- La poursuite et le lancement de procédures communales légères permettant d'apporter une réponse rapide aux communes en attente du PLUi à 51 communes ;
- La poursuite du suivi du contentieux

L'URBANISME

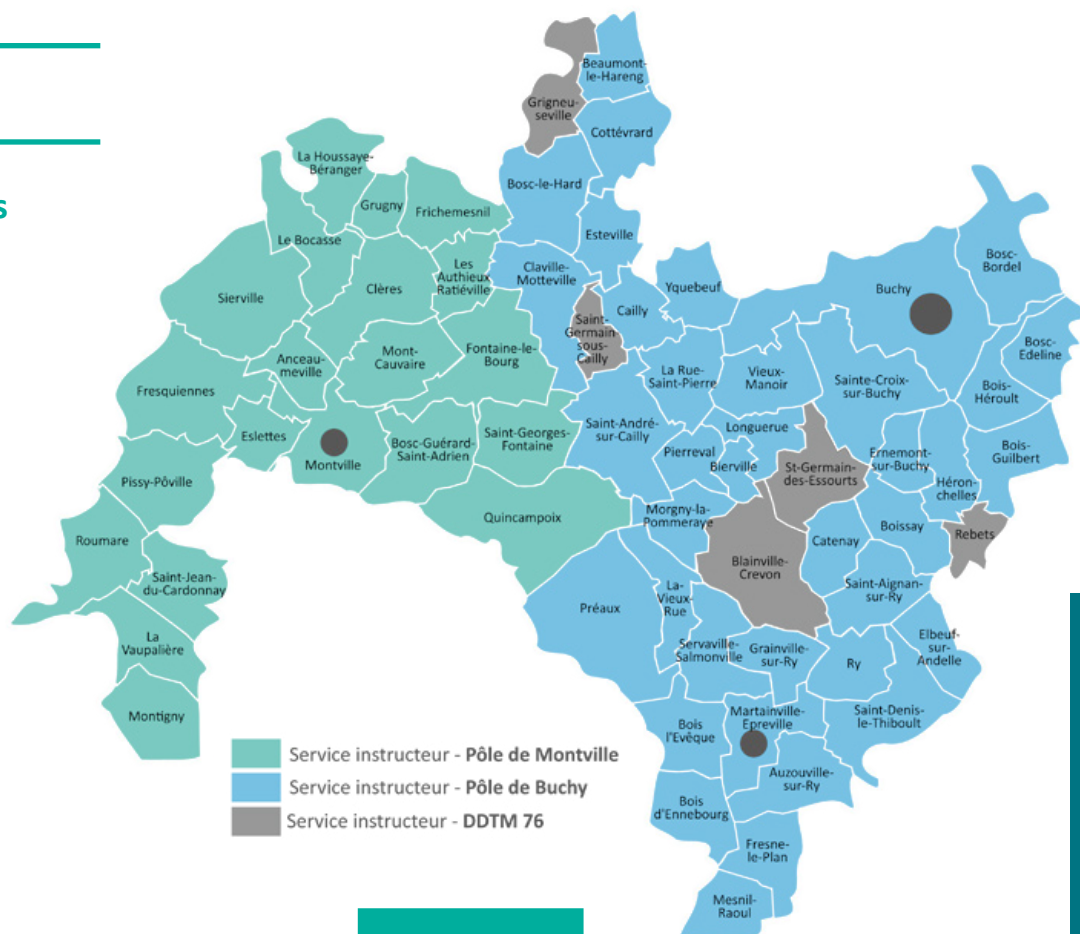
Les services communs
d'instruction du droit
des sols

1830
dossiers instruits

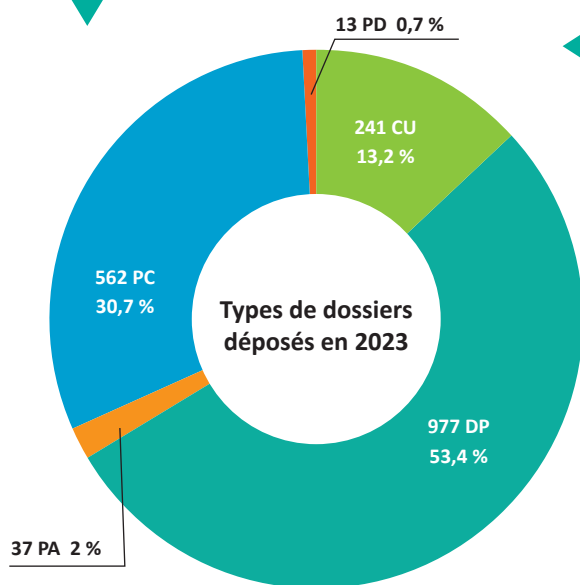


30,7%
de permis
de construire

-1,8%
de dossiers instruits
en 2023 p/r à 2022



37
permis d'aménager



Le nombre de dossiers déposés reste stable, légère baisse du nombre de Permis de Construire par rapport à 2022.

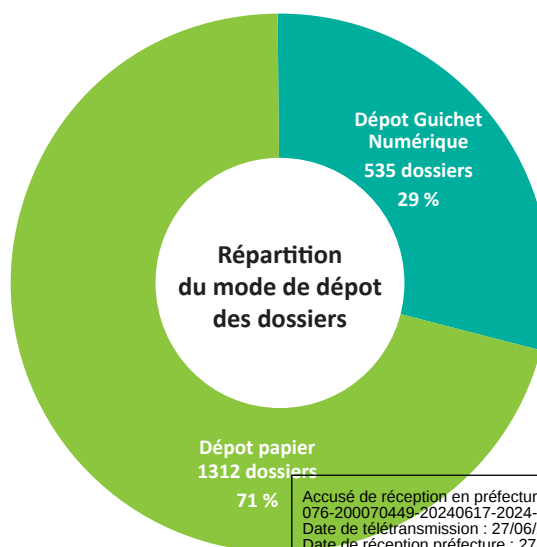
Sur le secteur ouest (service instructeur Montville), les Permis d'Aménager délivrés en 2023 devraient permettre la création de 42 lots à bâtir ; en 2022, les Permis d'Aménager délivrés portaient au total sur la réalisation de 25 lots à bâtir.

Sur le secteur Buchy, les dépôts de déclarations préalables enregistrent une importante augmentation.

On note une augmentation des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur le guichet numérique.

+65%

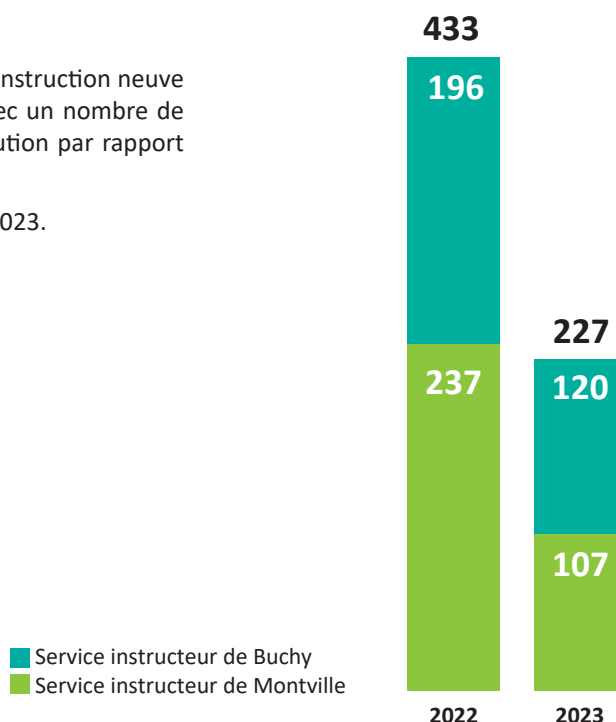
de dossiers déposés
numériquement
en 2023 p/r à 2022



Logements autorisés en 2023 :

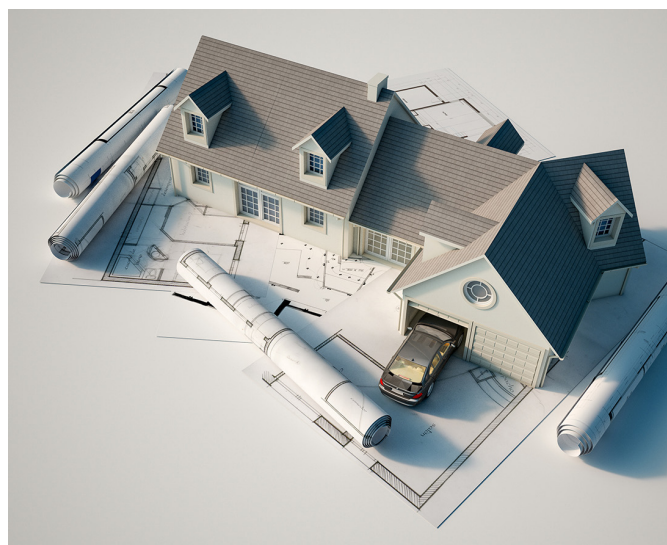
A l'image du territoire national, la crise de la construction neuve a été ressentie sur le territoire de la CCICV avec un nombre de nouveaux logements autorisés en nette diminution par rapport aux deux années précédentes.

227 nouveaux logements ont été autorisés en 2023.



Éléments marquants 2023 :

- Sur le secteur Buchy :
Etudiante en alternance jusqu'au 30 septembre 2023.
- Sur le secteur Montville :
 - Poursuite des rendez-vous en mairie avec les secrétaires afin d'améliorer les pratiques liées à la dématérialisation ;
 - Départ de la responsable du service Instructeur début décembre 2023 impliquant une réorganisation du service.
- Mise en place du télétravail à compter de septembre à raison 1j/semaine.



ET DEMAIN ?

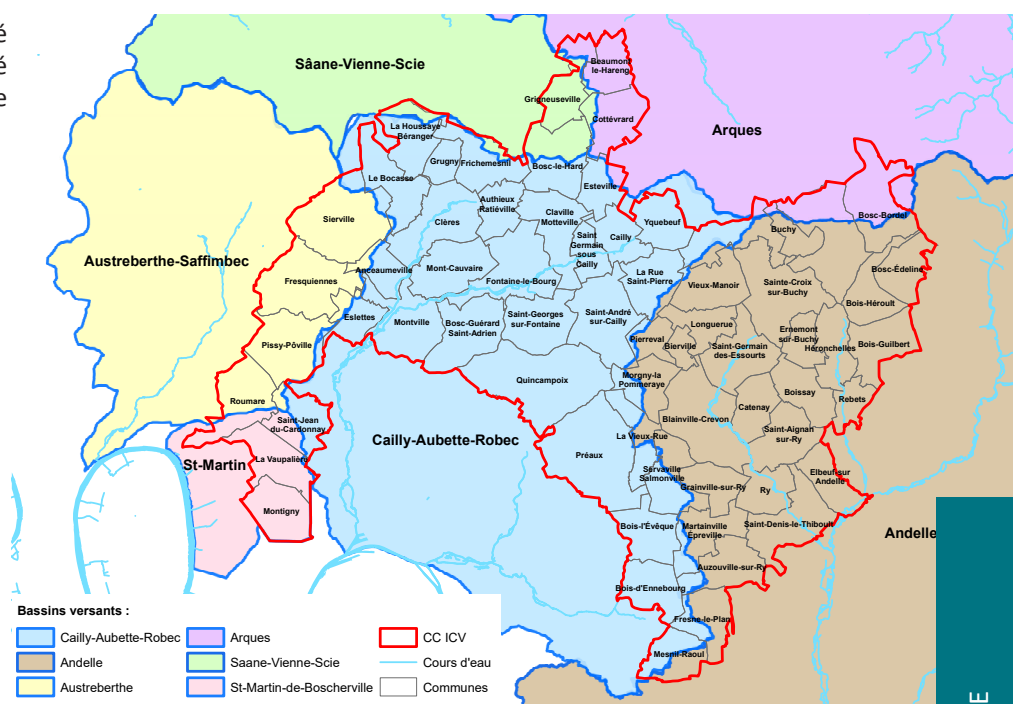
Les enjeux 2024 sont :

- Favoriser les dépôts en ligne (communication envers les professionnels et incitation des communes à vulgariser l'outil) ;
- Appropriation de la nouvelle interface EXPERT ;
- Formation des secrétaires de mairie à l'outil EXPERT ;
- Consolider la nouvelle organisation du service ADS pôle de Montville avec l'arrivée d'un nouvel instructeur du droit des sols début juin 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Inter Caux Vexin a transféré la compétence GEMAPI aux syndicats de bassin versant :

- SMBV Arques
- Syndicat Mixte Andelle Crevon
- SMBV Austreberthe et Saffimbec
- SM du SAGE
- SM du Cailly,
- SBV Clères Montville
- SBV Saane Vienne Scie
- SBV St Martin de Boscherville

La carte ci-contre présente les secteurs concernés par chaque structure.

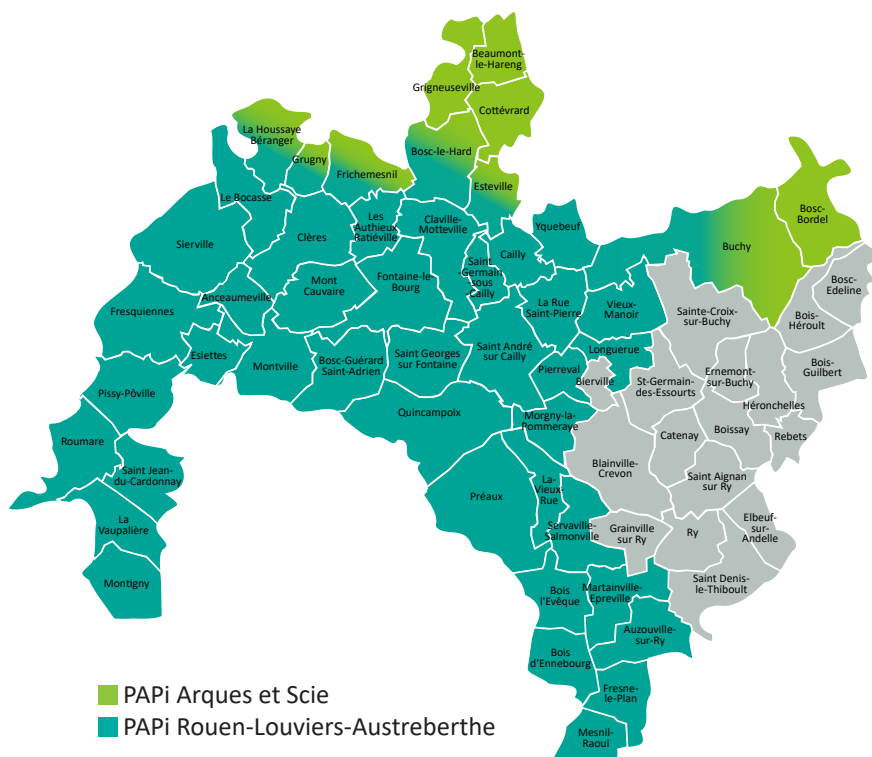


Le produit attendu par la taxe GEMAPI pour l'année 2024 est fixé à 600 000 €.

La loi fixe un plafond de 40 euros par an et par habitant pour la taxe GEMAPI.

Parmi les dossiers stratégiques portés par les syndicats de bassin versant, il est à noter l'élaboration de deux Programmes d'Action de Préventions des Inondations :

- **Le PAPI Arques et Scie**, qui concerne les communes de Bosc-Bordel, Buchy, Beaumont-le-Hareng, Grigneuseville, Cottévrard, Bosc-le-Hard, Esteville, Frichemesnil, Grugny, La Houssaye-Béranger.
- **Le PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe** qui concerne 43 communes d'Inter Caux Vexin.



Les enjeux 2024 sont :

- Suivi des actions des Bassins Versants.

ET DEMAIN ?

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

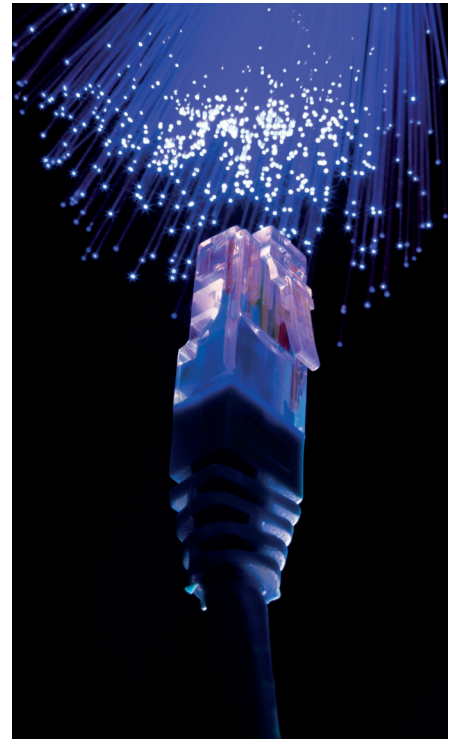
La Communauté de Communes Inter Caux Vexin agit pour le déploiement du Très Haut Débit et réduire la fracture numérique sur son territoire.

Au travers de son adhésion au Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique, la Communauté de Communes participe financièrement à la construction du réseau de fibre optique départemental, et la réduction des inégalités d'accès au Haut-Débit par des opérations ciblées sur les territoires les plus déficitaires.

L'investissement total de la CCICV est de l'ordre de 6,8 millions d'euros, financés par une cotisation annuelle de plus de 297 000 €.

Les aménagements se poursuivent sur le territoire mais connaissent un ralentissement en raison de la crise COVID et des difficultés des opérateurs à fournir tous les documents techniques nécessaires à la commercialisation des lignes. La complétude et l'exactitude de ces documents sont indispensables pour éviter toute difficulté future pour les possesseurs de lignes de fibre optique.

Le territoire connaît aujourd'hui de nombreuses ouvertures à la commercialisation sur l'ensemble de son périmètre.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

- Poursuite du déploiement du réseau et de la commercialisation ;
- Mise en œuvre du RGPD et déclinaison des recommandations du DPO (Délégué à la Protection des Données).

UNE
COMMUNAUTÉ
actrice
DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

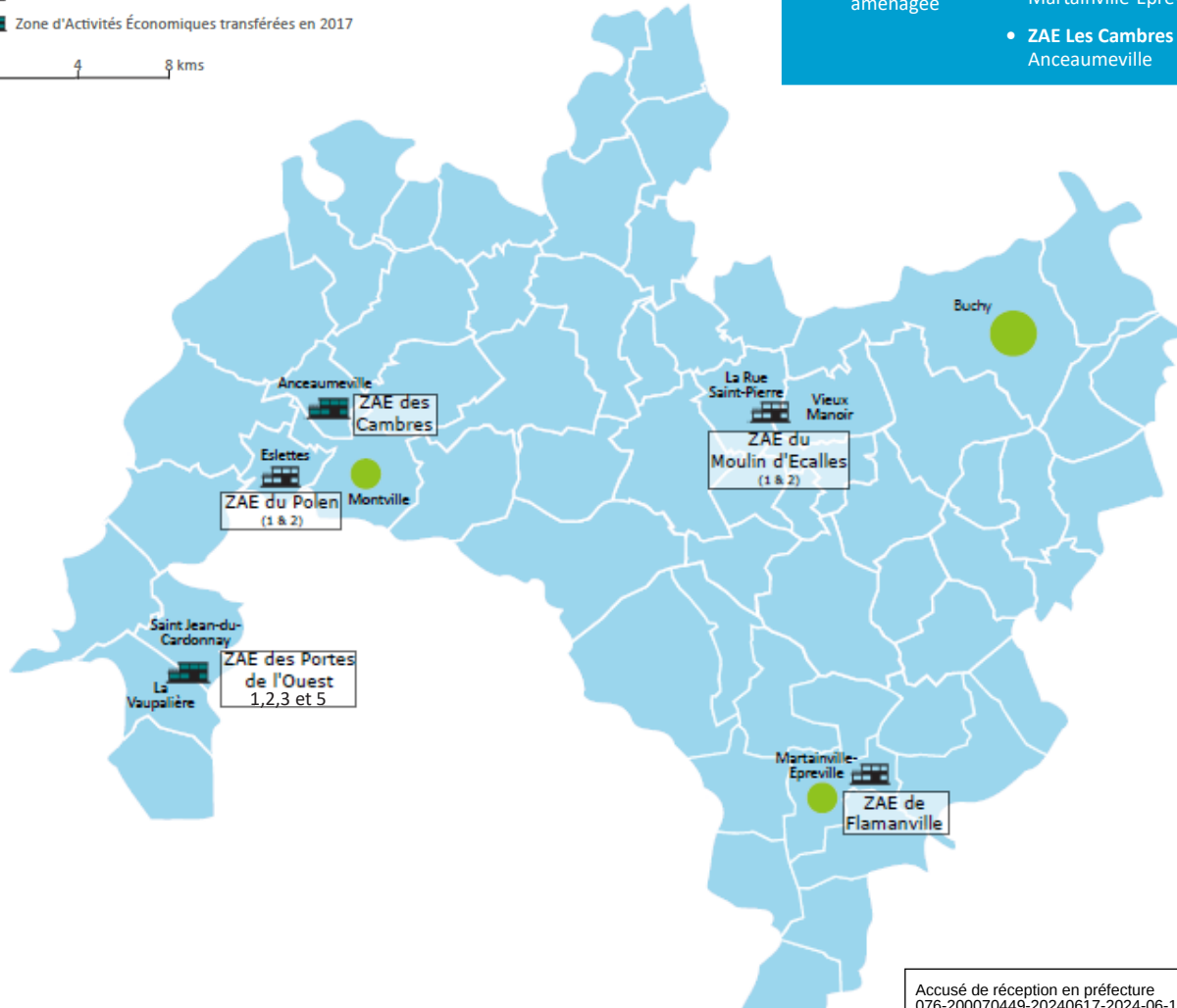
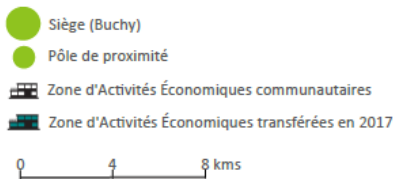
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Forte de ses atouts, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a mis en place une politique d'accueil d'entreprises sur son territoire, qui se traduit :

- Par la création et l'extension des zones d'activités économiques en aménageant et viabilisant des terrains qu'elle revend à des entreprises, après analyse de leur projet économique de développement,
- Par la création et la gestion d'hôtels d'entreprises, ayant vocation à accueillir de jeunes entreprises en phase de démarrage.

LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Communauté de Communes Inter Caux Vexin
Localisation des zones d'activités économiques



10

Zones d'Activités Économiques

135

ha de surface aménagée

- **ZAE Portes de l'Ouest**
St Jean du Cardonnay
La Vaupalière
ZA 1, 2, 3 et 5
- **ZAE Moulin d'Ecalles**
Vieux-Manoir / La Rue-St-Pierre
ZA 1 et 2
- **ZAE Polen**
Eslettes
ZA 1 et 2
- **ZAE Flamanville**
Martainville-Epreville
- **ZAE Les Cambres**
Anceaumeville

AMÉNAGEMENT, COMMERCIALISATION ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Aménagement

ZAE POLEN 2 :

- Début des travaux de la nouvelle tranche 2 (ex tranches 2 et 3) en juin 2023. Ils se sont achevés début 2024.

Toutes les autres ZAE communautaires sont aménagées.

Commercialisation

ZAE POLEN 2

• Ventes :

3 lots = 1 352 670 € TTC (30 223 m²)

- **Lot 34** : 977 802 € TTC (23 281 m²)
SA ARGAN : construction d'un bâtiment pour le louer à la société DSV, spécialisée dans les solutions de transport et de logistique
- **Lot 16** : 193 428 € TTC (3 582 m²)
SCI GNMAP (BEVELEC) : travaux d'installations électriques
- **Lot 15** : 181 440 € TTC (3 360 m²)
SCI MEDIA FINANCES (ANP SAM) : conception et installation de panneaux publicitaires



Locaux de la société DSV



Démarrage des travaux de la tranche 2 sur la ZAE Polen 2

• Promesses unilatérales de ventes (PUV) :

4 lots = 1 147 014 € TTC (21 241 m²)

- **Lot 2** : 284 310 € TTC (5 265 m²)
SCI DBC IMMOBILIER (BURGER FACTORY) : restauration rapide
- **Lots 24 et 25** : 592 650 € TTC (10 975 m²)
FINANCIERE NIORT SA : remanufacturing pièces automobiles
- **Lot 35** : 270 054 € TTC (5 001 m²)
REMLER AUTO : importation, homologation et entretien de véhicules étrangers



Travaux des futurs locaux de la société BEVELEC

Gestion

Mêmes prestations sur toutes les ZAE communautaires :

- Entretien espaces publics : voirie, espaces verts...
- Installation, mise à jour signalétique
- Maintenance éclairage public via SDE 76

> Travaux d'investissement :

ZAE Portes de l'Ouest n°2 : réfection rue Blaise Pascal (108 268,03 € TTC)

ZAE Flamanville : élargissement de chaussée (21 564 € TTC)

L'ETAT DES LIEUX DES ZAE

La CCICV a missionné l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure afin de réaliser un état des lieux des ZAE de la CCICV conformément à la loi Climat et résilience du 22 août 2021 :

Il comprend :

- 1° Un état parcellaire des unités foncières composant la zone d'activité économique, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification du propriétaire ;
- 2° L'identification des occupants de la zone d'activité économique ;

3° Le taux de vacance de la zone d'activité économique.

Cet inventaire est nécessaire pour permettre une meilleure gestion du foncier disponible dans la poursuite d'un objectif de sobriété foncière fort sur le territoire.

Il s'agit d'un outil essentiel permettant de concilier sobriété foncière et développement économique, qui permettra d'orienter les politiques intercommunales d'aménagement.

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Locaux intercommunaux à destination des entreprises

2 hôtels d'entreprises :

- 1 sur la ZAE Moulin d'Ecalles 1
- 1 sur la ZAE de Flamanville

Loyers générés : 45 414,96 € HT soit 54 497,92 € TTC.
Taux d'occupation : 50 %

La société Place du Marché (ex Toupargel) qui occupait l'hôtel d'entreprises sur la ZAE Moulin d'Ecalles a été liquidée en 2023. Aucun loyer n'a donc été perçu en 2023 et le local est devenu vacant.

• Hôtel d'entreprises ZAE Moulin d'Ecalles 1

Signature d'une PUV le 18/10/24 avec SARL AU PAIN CAMPOIX (MAISON VATELIER), spécialisée dans la pâtisserie et boulangerie, à 450 000 € TTC, conformément à l'estimation du Domaine. Vente en 2024.

• Hôtel d'entreprises - ZAE de Flamanville

Accord Délifrance, fabricant de viennoiseries surgelées pour acheter le bâtiment pour se développer à 325 000 € TTC conformément à l'estimation du Domaine. Vente en 2024.

Suivi du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises délégué au Département

Attribution de 6 aides : 421 215 €

• SAS BEVELEC : 79 414 € *

* dont 19 414 € pris en charge par la CCICV
Achat terrain + construction local d'activités / ZAE POLEN 2 - ESLETTES. Travaux d'installations électriques.

• SAS GLHM INVEST : 79 322 € *

* dont 19 322 € pris en charge par la CCICV
Construction bâtiment / ZAE 1 PORTES DE L'OUEST – LA VAUPALIERE. Boulangerie « Atelier Papilles ».

• EURL EC HOLDING : 80 000 € *

* dont 19 649 € pris en charge par la CCICV
Achat terrain + construction bâtiment / ZAE POLEN 2 - ESLETTES. Entretien et réparation matériel lié à activité de restauration.

• SAS MOREL ESPACES VERTS : 80 000 € *

* dont 20 000 € pris en charge par la CCICV
Achat terrain + construction local d'activités / ZAE POLEN 2 - ESLETTES. Entretien et réparation matériel espaces verts.

• SARL MECA SPORTS : 66 361 € *

* dont 13 272 € pris en charge par la CCICV
Extension bâtiment / ZAE PORTES DE L'OUEST 5 - SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY. Réparation et entretien véhicules de sport et voitures hauts de gammes ou historiques.

• SARL ACRN : 36 118 € *

* dont 7 224 € pris en charge par la CCICV
Achat bâtiment / ZAE Moulin d'Ecalles La-Rue-Saint-Pierre



Remise de l'aide à l'immobilier d'entreprises à la boulangerie « Atelier Papilles »

MOMENTS FORTS DE 2023

Lancement des travaux de la seconde tranche d'aménagement de la ZAE POLEN 2



Installation de nouvelles entreprises sur la ZAE POLEN 2



EC Holding



Tabel.com



Morel Espaces Verts

Inauguration du nouveau bâtiment de Frame IP sur la ZAE POLEN 1



Rencontre inter-entreprises sur le thème de la marque employeur.

Organisée en collaboration avec les Communautés de Communes Caux AUSTREBERTHE et YVETOT NORMANDIE



1^{ère} rencontre inter-entreprises des ZAE POLEN



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

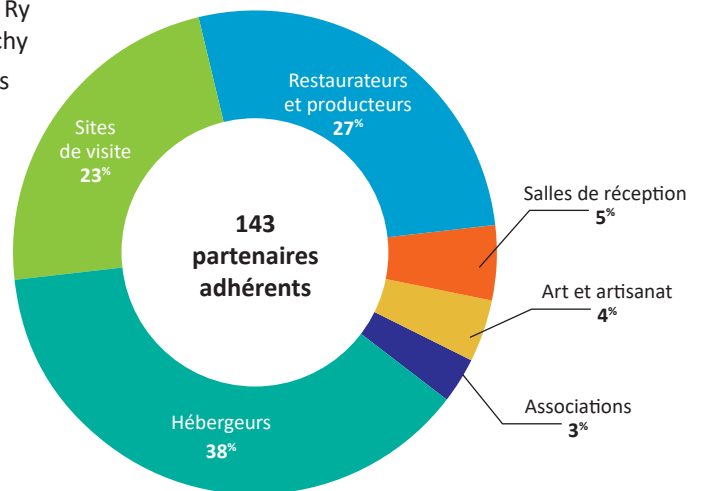
- Finalisation de la commercialisation de la tranche 1 de la ZAE POLEN 2
- Engagement de la commercialisation de la tranche 2 de la ZAE POLEN 2
- Achèvement de la commercialisation de la ZAE MOULIN D'ECALLES 2
- Réalisation de l'étude de faisabilité sur l'extension de la ZAE Moulin d'Ecalles
- Continuité dans le soutien aux projets immobiliers des entreprises via le dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises

PROMOTION DU TOURISME

En 2023, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a financé l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin, en charge de la mise en œuvre de la politique de promotion du territoire, à hauteur de 236 000 €.

L'activité touristique Inter Caux Vexin c'est :

- **3 BIT** (Bureaux d'Informations Touristiques) à Buchy, Clères et Ry jusqu'au 31 août 2023 puis réunion des 3 BIT sur le site de Buchy
- 3 bornes d'informations numériques consultées + de 4 500 fois
- 806 visiteurs accueillis par l'OT
- 83 000 € de taxe de séjour collectée



Durant l'année 2023, plusieurs actions ont été menées à bien par l'Office de Tourisme (OT) :

- **Rationalisation de l'OT avec un seul Bureau d'Information Touristique**

En raison de la faible fréquentation des bureaux, pour rassembler l'équipe sur un seul site pour une cohésion d'équipe et un travail approfondi en bureau autour de nos axes prioritaires, décision a été prise de ne conserver qu'1 bureau sur 3. Le choix s'est porté sur Buchy pour sa situation géographique plus centrale et sur un axe circulé Rouen / Forges-Les-Eaux, dans l'idée également de se rapprocher du siège de la Communauté de Communes, en déplaçant le siège de l'OT au siège d'ICV.

- **Carte touristique** : stratégie 2020/2023

Création et impression de la première carte touristique de la destination, en 10000 exemplaires, financée avec le soutien également du département et région (fonds européens Leader), mise à jour et téléchargeable sur internet. A faire connaître et diffuser dans l'ensemble des communes et chez les acteurs.

- **Photothèque** : stratégie 2020/2023

Livraison de la photothèque financée avec le soutien également du département et région (fonds européens Leader)

- **Vidéo de destination** : stratégie 2020/2023

Création de la première vidéo de destination, financée avec le soutien également du département et région (fonds européens Leader).

- **Circuit Parcs et Jardins** :

L'identité de notre destination peut s'appuyer sur la valorisation de notre richesse exceptionnelle notamment en Parcs et Jardins, reconnus pour plusieurs d'entre eux sur un plan international : 8 Parcs et Jardins sur ICV et 5 autour. Mise en ligne du Circuit l'été 2023 avec une communication sur les réseaux sociaux tout l'été.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

- Collaborations avec la Communauté de Communes (randonnée, ...) et nos prescripteurs (dont communes, presse et médias, agences réceptives et tours opérateurs ...)
- Stratégie marketing par cible et création de packs par cible
- Création de supports de promotion (carte touristique enrichie web et print, Circuit Parcs et Jardins web et print, kit hébergeurs web et print)
- Promotion digitale (refonte du site web, ..)
- Accompagnement des acteurs (promotion digitale, commercialisation digitale)

UNE
COMMUNAUTÉ
encourageant
L'INITIATION
AU SPORT ET À
LA CULTURE

PISCINE COMMUNAUTAIRE ANDRÉ MARTIN

Panorama des accueils et activités des 5 dernières années (créneau de 45 minutes) :

		Scolaires primaires	Collèges (Clères, Montville et Isneauville)	Centres de loisirs et spécialisés	Animations piscine	Baignade accès payant	Total
Créneaux réservés	2019	550	291	298	752	1 928	3 818
	2020	315	166	182	301	1 723	2 687
	2021	360	193	323	378	2 100	3 354
	2022	447	269	287	715	1 424	3 142
	2023	582	245	314	756	1 460	3 357
Entrées enregistrées	2019	17 755	6 587	3 223	8 944	26 915	64 356
	2020	8 407	3 809	1 354	3 700	10 779	28 395
	2021	5 917	3 142	1 738	4 020	11 881	26 410
	2022	16 545	5 781	2 388	8 643	18 232	51 589
	2023	23 100	5 473	1 644	8 596	17 146	55 959

Ces accès à la baignade tout public sont en baisse de 6 % par rapport à 2022. A noter que pour diminuer la consommation de gaz, l'établissement a été fermé 15 jours pendant les vacances de février 2023.

Pour minimiser la consommation de gaz de ville nécessaire à la production de chaleur dont les tarifs ont triplé, les élus ont décidé de fermer la piscine au public le week end à partir de septembre 2023.

Animations piscine :

Chaque semaine en période scolaire, 22 séances d'activités de découverte et d'apprentissage ont été proposées aux usagers, dont 12 en direction des enfants et adolescents et 10 pour les adultes.

Ces activités ont représenté 594 heures d'enseignement annuelles de cours en faveur de près de 185 enfants et adolescents et 235 adultes.

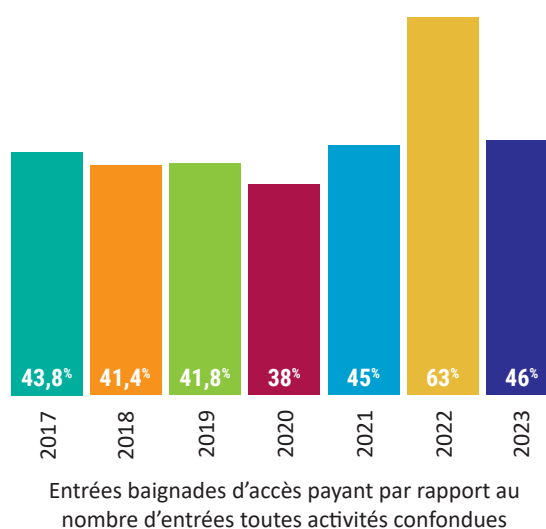
Manifestations exceptionnelles :

Le 1^{er} animathlon qui s'est déroulé le samedi 24 juin 2023 a réuni 51 personnes : 34 enfants et 17 adultes.

La séance d'Aqua Zumba du 13 décembre a réuni 34 personnes.

Baignades d'accès payant :

Accessibles 5 jours par semaine, toute l'année sauf jours fériés, les créneaux d'accès payant (baignade + animations piscine) hors scolaires et centres ont représenté 46 % de l'activité générale de la piscine.



NATATION SCOLAIRE TRANSPORT VERS LES PISCINES

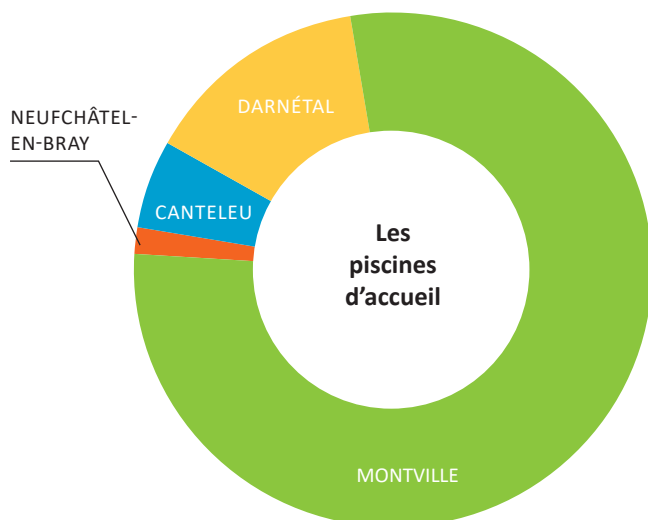
Cette compétence harmonisée pour les écoles élémentaires du territoire communautaire depuis la rentrée scolaire de septembre 2019 nécessite le recours à des conventions d'accès dans les piscines municipales de Neufchâtel en Bray, Darnétal et Canteleu. La piscine de Forges Les Eaux étant fermée depuis le 15 décembre 2022.

Conformément aux directives de l'Education Nationale une réorganisation de la planification des séances à la piscine communautaire André Martin permet d'atteindre les préconisations suivantes :

- **Préconisation n°1** : 10 à 12 séances pour les CP, les CM1 et les CM2
- **Préconisation n°2** : préconisation n° 1 + 10 à 12 séances pour les CE1.



Ainsi pour l'année scolaire 2023-2024 la répartition des classes a été programmée ainsi :



Montville - Piscine communautaire André Martin
111 classes (2 740 élèves), séances de 45 minutes avec 2 classes simultanément).

Cette action mobilise les éducateurs sportifs de la natation de la piscine communautaire André Martin à hauteur de **52 % de leur emploi du temps hebdomadaire représentant environ 1332 heures d'enseignement dispensées. Sur les 111 classes, nous accueillons 14 classes qui allaient à Forges les Eaux.**

Darnétal
20 classes, séances de 40 minutes avec 1 classe par séance

Canteleu
8 classes, séances de 35 minutes avec 2 classes simultanément

Neufchâtel-en-Bray
2 classes, séances de 40 minutes avec 2 classes simultanément



Chaque écolier de CP, CE1, CM1 et CM2 bénéficie a minima de 10 séances de natation encadrées par les éducateurs sportifs de la natation.

La prise en charge financière des conventions d'accès ainsi que le coût des transports sont supportées intégralement par CCICV sans aides en contrepartie.

LUDISPORTS

Dispositif départemental mis en œuvre par la CCICV sur l'ensemble du territoire communautaire dans les communes partenaires, la saison sportive 2023-2024 a enregistré les inscriptions de **784 enfants dans 29 communes** contre 847 enfants dans 30 communes en 2022-2023.

La Communauté de Communes dispose de 50 kits sportifs adaptés aux enfants de 6 à 12 ans qui sont mis à disposition dans chaque site. L'année scolaire est découpée en trois cycles ce qui permet aux enfants de découvrir trois activités différentes chaque année.

Depuis 2016, l'aide du Département a été réévaluée à 12 € par heure encadrée.



-7,4%

d'inscrits p/r à la saison 2022/2023



31 semaines
d'activités par saison



3 activités
différentes par saison et par enfant

LUDICULTURE

Ce dispositif sous maîtrise d'ouvrage de la CCICV permet aux enfants scolarisés en maternelle de pratiquer sur le temps périscolaire des activités culturelles et artistiques : théâtre, arts appliqués, initiation musicale, scénographie-architecture, expression corporelle et cette année mise en jeu des livres de jeunesse.

Pour la saison culturelle 2023-2024, on dénombre **21 communes partenaires et 328 enfants inscrits** contre 21 communes et 354 enfants en 2022-2023.

Chaque semaine 32 séances de 45 minutes sont encadrées par 10 intervenants qualifiés de l'association la Littoralité Francophone et une intervenante spécialisée.

21

communes volontaires

328

enfants accueillis

-7,3%

d'inscrits p/r à la saison 2022/2023



Atelier théâtre Ludiculture du vendredi à SERVAVILLE SALMONVILLE.



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

- Renforcer les partenariats avec les prestataires et les communes.

RANDONNÉE

La Communauté de Communes Inter Caux Vexin a confirmé son intérêt pour la randonnée en reconnaissant cette compétence facultative selon les critères suivants : « **Entretien et aménagement des chemins de randonnée présentant plus de 50% de chemin non revêtu et supérieur à 5 km linéaire, les itinéraires classés au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de Niveau 2** », ainsi que le circuit cyclo-touristique Emma Bovary.

Ainsi en 2023, elle a :

- réalisé l'entretien des itinéraires
- créé les mobiliers de signalétique et thématiques qui seront prochainement implantés sur tout le territoire
- encadré les prestataires en charge de l'entretien des panneaux de signalétique et du balisage des itinéraires



18

boucles

250

km d'itinéraires
cumulés



ET DEMAIN ?

Les enjeux 2024 sont :

- Finaliser la montée en gamme des itinéraires de randonnée en matière de sécurisation, d'équipements de confort et de communication
- Recenser la typologie des chemins pour mettre en oeuvre un nouveau marché d'entretien des itinéraires pluriannuel
- Animer les itinéraires de randonnée au travers de sorties nature

SOUTIEN AUX ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE

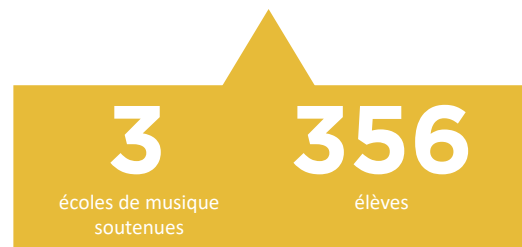
Depuis janvier 2019, 3 écoles de musique associatives du territoire sont labellisées, répondant ainsi au souhait des élus communautaire de développer le soutien à l'apprentissage de la musique et des activités instrumentales. Avec 10 lieux d'enseignements répartis sur le territoire, les familles et les élèves bénéficient d'une réelle proximité.

En septembre 2023, le nombre d'élèves de 3 à 17 ans révolus et le montant du soutien financier de la CCICV aux 3 écoles labellisées s'établissent ainsi :

	EMME	Interlude	Musicampoix	Totaux
Effectifs 2023-2024	196	42	118	356
Lieux d'enseignement	4+1partagé	2	3+1 (nouveau site à Roumare)	10
MONTANT du soutien 2023	53 679.00€	12 492,00 €	49 910,00 €	116 081.00€

Le Comité de Pilotage s'est réuni 6 fois en 2023. Ses missions consistent à :

- valider la programmation des actions, concert notamment, et de les évaluer annuellement,
- planifier annuellement l'achat et les opérations d'entretien du parc instrumental
- homologuer les lieux d'enseignement.



Les enjeux 2024 sont :

- Programmation d'actions communes avec les écoles (concert...)

ET DEMAIN ?

REVUE de presse

Eslettes. La Zone d'activité économique Polen 2 continue de grandir

Société. De nouvelles entreprises vont s'installer dans la zone d'activité d'Eslettes, ce qui participera activement à l'emploi local.

Publié le 03/04/2023 à 16h35, mis à jour le 03/04/2023 à 16h36



Plusieurs bâtiments sont actuellement en construction sur la zone d'activité Polen 2 qui appartient à la communauté de communes Inter Caux Vexin

Développée en 2022, la zone d'activité d'Eslettes accueillera prochainement trois nouvelles entreprises. Ce n'est toujours pas Amazon ou Ferrero.

Trois entreprises seinomarines

Après SIMMAD Escaliers, JPB Menuiseries et TRS Normandie, ce sera au tour de Tabel.com, spécialisé dans la vente de matériel électronique et déjà présente sur la zone Polen 1 ; Morel Espaces Verts (magasin de matériel de motoculture à Saint-Etienne-du-Rouvray, Yvetot et Isneauville), pour construire un bâtiment destiné à stocker et réparer son parc de matériel lié à l'entretien des parcs et jardins. *"Ce sera une structure après vente, de montage et de stockage. Nous aurons un bâtiment de 2 500 m², on manquait de place et je viens aussi d'acheter 800 m² à Montville. Nous sommes une entreprise familiale, les gens nous connaissent bien. Nous devrions être dans les locaux au 1^{er} septembre et nous recrutons deux mécaniciens et un magasinier"*, indique Luc Authouart, directeur de l'entreprise. *"Cette zone est un endroit stratégique pour se rendre à Dieppe, à Yvetot et à Saint-Etienne-du-Rouvray. Les clients ont du mal à traverser Rouen de nos jours"*, conclut-il. Et enfin EC Holding (Mont-Saint-Aignan), pour développer un bâtiment afin d'entretenir ses équipements liés à son activité de restauration et de rejoindre ainsi Polen 2.

D'autres locaux disponibles

D'autres locaux sont encore disponibles. "Face au succès de la commercialisation de cette première tranche, la communauté de communes Inter Caux Vexin engagera bientôt l'aménagement d'une seconde tranche sur cette zone", indique la communauté de communes.

Des sticks sur vos bacs jaunes pour vous aider à faire le bon tri

LE BULLETIN
MARDI 28 FÉVRIER 2023
actu.fr/normandie/

Savez-vous vraiment ce que vous pouvez mettre dans vos bacs jaunes destinés aux recyclables ? Si vous hésitez au moment de jeter un emballage, nul doute que la campagne lancée par la Communauté de communes Inter Caux Vexin (CCICV) devrait vous aider...

CLÈRES

Entre le 1^{er} et le 30 mars, une campagne de stickage va en effet se dérouler, le jour de la collecte des déchets recyclables. En partenariat avec le SMEDAR (Syndicat mixte d'élimination des déchets de l'arrondissement de Rouen) et CITEO (entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques), la communauté de communes a en effet décidé d'apposer un autocollant comportant les consignes de tri, sur les couvercles des bacs jaunes.

Sortir les bacs la veille du jour de collecte

Pour rappel, les habitants de l'Inter Caux doivent sortir les bacs jaunes, chaque semaine, la veille du jour de collecte : il seront ainsi accessibles pour que les agents puissent procéder au stickage.



CCICV bacs jaunes tri DR



Courrier Cauchois
27 novembre 2023

Montville. La collecte des déchets verts de retour sur le secteur le 3 avril

Environnement. La collecte des déchets verts sur le secteur Inter Caux Vexin reprendra le 3 avril.

Publié le 27/11/2023 à 14h46 - Par Julie Hervieux



La communauté de communes Inter Caux Vexin assure l'évacuation des déchets verts de 64 communes

La communauté de communes Inter Caux Vexin reprendra les services de collecte des déchets verts le 3 avril 2024. Cette collecte aura lieu une semaine sur deux jusqu'à la fin du mois de novembre. Sont considérés comme déchets verts : tontes de gazon, plantes, fleurs, branchages, tailles de haies, branches fixées en fagot avec un lien naturel. Les déchets verts en vrac, troncs, souches d'arbres, déchets alimentaires, terre, cagettes et pots de fleurs ne seront pas collectés.

LE BULLETIN
MARDI 27 JUIN 2023
actu.fr/normandie/

MONTVILLE

Déchetterie. La communauté de communes met à disposition, depuis le 16 juin, des zones de réemploi. L'objectif est d'offrir une seconde vie aux objets réutilisables tout en contribuant à l'économie circulaire et à la réduction de la production des déchets. Les habitants peuvent déposer dans les containers prévus à cet effet : les équipements électriques et électroniques, le mobilier, les jouets, les articles de loisirs et de bricolage. Les autres articles sont sous réserve de l'accord du gardien de la déchetterie.

Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240617-2024-06-17-062-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Les vélos pourront être rangés en toute sécurité

Progressivement, la CCICV équipe toutes les gares situées sur son territoire d'abris sécurisés pour les vélos. C'est désormais chose faite pour celle de Morgny-la-Pommeraye.

MORGNY-LA-POMMERAYE

Nombreux sont ceux qui ont répondu présents à l'inauguration de l'abri de vélos sécurisé mis en place à la gare de Morgny-la-Pommeraye par la communauté de communes inter Caux Vexin (CCICV), samedi 14 janvier.

Élus et officiels présents se sont ensuite retrouvés dans la salle de fêtes pour échapper à la pluie fine et fraîche, mais aussi pour assister aux vœux du président de CCICV, Eric Herbert. « Une opportunité pour l'environnement, pour l'économie et pour la mobilité », insiste l'élus en faisant référence à l'abri venant d'être inauguré : un box fermé qui permet à chacun d'y laisser son vélo le matin et de le retrouver le soir.

Les atouts de la gare de Morgny

Ce type d'infrastructure était inexistant sur l'axe Rouen-

Amiens, contrairement à l'axe Rouen-Dieppe. Sur le secteur couvert par la communauté de communes, il y a quatre gares. Ensemble, la DREAL et SNCF gare & Connexion ont choisi la gare de Morgny qui a pu bénéficier d'aménagements paysagers. Son accessibilité est un atout majeur. La gare de Morgny-la-Pommeraye se situe à 5 kilomètres de plusieurs bourgs et elle relie, en quinze minutes, la gare de Rouen-Rive Droite. Ce box inauguré est doté de six places avec des casiers. Le coût de l'opération est 9 341 € HT, dont 80 % financés par l'État. Le solde restant à la charge de la CCICV.

Ce type d'équipement est déjà présent en gare de Clères et rencontre un franc succès. La prochaine gare à recevoir un abri sécurisé pour les vélos est celle de Montville. Elle accueillera 20 emplacements sécurisés début 2023.

Une application de covoiturage

La communauté de commune a repris parmi ses compétences, celle de la mobilité. Le président l'a rappelé et a mis en avant une application de covoiturage qu'il met à l'honneur à chaque



Les élus ont découvert l'abri à vélos sécurisé en gare de Morgny-la-Pommeraye. Le Bulletin

fois qu'il est invité à se joindre à une cérémonie de vœux. Elle s'appelle KLAXIT et est totalement gratuite. Un bon point. « Les retours que nous avons sont très encourageants. Dès le premier mois de mise en service, 5500 trajets ont été

rendus possibles grâce à KLAXIT ».

Le président encourage chacun à télécharger l'application, d'autant qu'« une prise en charge des frais kilométriques pour le covoitreur n'est pas négligeable ».

Le président de la communauté de communes et conseiller régional Eric Herbert, le vice-président de la CCICV en charge de la mobilité Anthony Aguado, le maire de Morgny-la-Pommeraye Pascal Sagot, les sénateurs Pascal Martin et Patrick Chauvet,

la secrétaire générale de la préfecture, la conseillère régionale Catherine Morin-Desailly, la députée Annie Vidal, la conseillère départementale Delphine Duramé, et de nombreux maires et élus de la CCICV étaient présents à cette présentation.

Sierville. Les travaux de voirie sont terminés dans la commune

Chantier, travaux. Des travaux d'entretien des voies communales ont eu lieu.

Publié le 05/07/2023 à 20h55 - Par Julie Hervieux



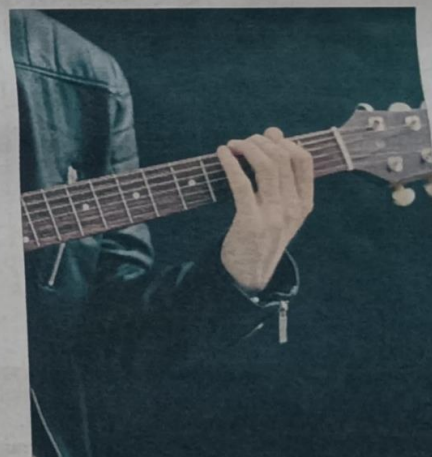
Travaux Sierville

La Communauté de communes Inter-Caux-Vexin (CCICV) met en place chaque année un programme de travaux d'entretien des voies communales afin de maintenir et d'améliorer la qualité du réseau routier. Ainsi, des travaux de bordurage et d'enrobé ont été réalisés à Sierville ces derniers jours. Ces travaux ont été financés par la communauté de communes, l'Etat au titre de la DETR (153 635 €) et par le Département de Seine-Maritime (192 044 €). Monsieur Lesellier, vice-président de la CCICV en charge de la voirie, était présent sur la commune de Sierville, accueilli par le maire Yves Loisel et Monsieur Faucon, responsable voirie de la communauté de communes, pour constater les travaux de bordurage et d'enrobé réalisés.

Le concert des écoles de musique Inter Caux Vexin, samedi 1^{er} avril

Fontaine-le-Bourg

Samedi 1^{er} avril à 18 heures se déroulera le concert des écoles de musique labellisées Inter Caux Vexin, dans la salle des Tourelles de Fontaine-le-Bourg. Cette soirée permettra de faire découvrir les quatre écoles de musique du territoire à savoir Interlude, Musica-mpoix, Ecole de Musique du Moulin d'Ecalles et Union Musicale de Montville. Un accueil musical sera assuré sur le parvis de la salle par la Banda du MôM Orchestra.



Accusé de réception en préfecture
076-200070449-20240617-2024-06-17-062-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

[Photos] Montville. Une initiation au secourisme avec les sapeurs-pompiers

Piscine, centre aquatique. Samedi 15 avril, les habitants de Montville et alentours ont participé à une initiation au secourisme avec les sapeurs-pompiers.

Publié le 17/04/2023 à 17h55



Les participants ont débuté l'initiation par un atelier gestes de premiers secours à prodiguer à une victime, aux côtés des jeunes sapeurs pompiers montvillais

Pour la première fois, une initiation au secourisme était organisée à la piscine communautaire André Martin de Montville, aux côtés des jeunes sapeurs-pompiers et deux de leurs moniteurs. Une trentaine de personnes a ainsi appris les différentes épreuves du diplôme de secourisme (BNSSA), de 14 heures à 17 heures.

"Les 10 premières minutes sont les plus importantes"

Cette initiation était le projet de Christopher, en stage de maître nageur à la piscine de Montville. *"Nous avons un projet sur l'année et j'ai eu l'idée d'organiser cette initiation. Les pompiers de Montville interviennent déjà sur d'autres événements mais c'est une première à la piscine. Cela permet de faire travailler les différentes épreuves du diplôme de secourisme (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique N.D.L.R) aux participants"*, explique-t-il. Pour débiter la séance, les participants étaient séparés en trois groupes. Tandis que le premier s'attelait au massage cardiaque, les deux autres évoluaient dans l'eau. *"Les 10 premières minutes sont les plus importantes"*, note l'un des sapeurs-pompiers moniteurs. *"Il faut alerter et agir. Que faites-vous en premier lorsque vous êtes témoin d'un accident ou d'un malaise ?" "Il faut appeler les secours et voir si la personne respire encore"*, notent les inscrits. Il faut donc faire un état des lieux de l'accident et de la victime, si elle est consciente ou non, la localisation et si possible les circonstances de l'accident/du malaise, mais avant tout, appeler le 15 en haut-parleur et indiquer toutes les informations au médecin du Samu. *"Vous ne devez jamais raccrocher, c'est le médecin qui le fera une fois qu'il jugera que tout est OK"*, relève le professionnel de secours. *"Vous pouvez pratiquer la PLS (position latérale de sécurité N.D.L.R) sur une personne inconsciente mais qui respire. La victime qui ne respire pas et qui n'est pas consciente devra recevoir un massage cardiaque. Dans ce cas, on vient poser ses deux mains sur le torse et masser en comptant"*, *"il faut suivre le rythme Ah Ah Ah Ah de Stayin' Alive"*, note l'un des participants. Un moyen mnémotechnique efficace pour ne pas perdre le rythme du massage. *"Les premiers gestes de secours peuvent être appris à un enfant dès l'âge de 6 ans. Plus tôt il apprend et plus tôt il saura comment réagir"*, conclut le moniteur. Dans le grand bassin, les autres nageurs réalisaient des longueurs, mannequin dans les bras, pour apprendre les techniques de sauvetage de la noyade. Pour certains, c'était une réelle découverte et le mannequin était même trop lourd à porter.

Chaque participant est reparti avec un diplôme de secourisme à l'issue des différents ateliers. L'équipe de la piscine souhaite réitérer cette initiation dans l'année ou l'année prochaine.

076-200070449-20240617-2024-06-17-062-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Piscine Animathlon. Venez relever 14 défis en famille lors de la 1re édition de l'Animathlon de la Piscine Communautaire André Martin, le **samedi 24 juin**. 7 familles s'affronteront par session lors de défis adaptés aux plus jeunes dès 4 ans, comme aux plus grands. Les épreuves se dérouleront à la piscine et dans l'espace loisirs autour du plan d'eau. Goûter, médailles et diplômes viendront récompenser les efforts des participants. Frais d'inscription : 12,95 euros par famille. Le certificat médical n'est pas nécessaire. Prévoir un bonnet de bain. Plusieurs sessions sont organisées tout au long de la journée, inscription obligatoire auprès de la piscine au 02 35 33 74 47.

Courrier Cauchois
11 juillet 2023

Montville. L'animathlon a rencontré un grand succès à la piscine

Piscine, centre aquatique. Organisé samedi 24 juin à la piscine communautaire André Martin à Montville, l'animathlon a séduit plusieurs familles.

Publié le 11/07/2023 à 19h46 - Par Julie Hervieux



L'animathlon du samedi 24 juin a rencontré un grand succès grâce aux nombreuses activités proposées toute la journée

L'animathlon du 24 juin organisé par la communauté de communes Inter-Caux-Vexin, a rassemblé 17 familles. Au programme 14 épreuves ludiques pour la famille. Quatre épreuves aquatiques dans la piscine, trois épreuves d'adresse au solarium et sept épreuves terrestres autour du bassin étaient au programme.

Un diplôme a été remis à la fin avec des médailles. Les participants ont également pu se restaurer grâce à un grand goûter. "Je souhaitais remercier les bénévoles, les deux Sylvie, Christelle, Franck, Anne, Nathalie, Éric, Christopher et Monique, les agents de la piscine et les entreprises Intermarché de Montville qui a offert le goûter aux enfants", notait Christelle Pain, responsable de la piscine André Martin.